

Recherches sociographiques



Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire du Montréal, 1933-1950

G.-Raymond Laliberté

Volume 21, Number 1-2, 1980

La Nation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055869ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055869ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laliberté, G.-R. (1980). Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire du Montréal, 1933-1950. *Recherches sociographiques*, 21(1-2), 55–96. <https://doi.org/10.7202/055869ar>

Article abstract

Préoccupé de cerner plus étroitement que ce n'est souvent le cas le concept même de corporatisme, cet essai en propose une définition opératoire susceptible de réserver cette notion aux seuls projets sociaux globaux qui s'appuient sur une restructuration à base de domination directe qui fasse l'économie des appareils d'État parlementaires ou les contourne en un fascisme de type étatique. Conçue en vue de cerner la forme spécifique de corporatisme que l'on connut au Québec au cours des décennies trente et quarante surtout et dont l'Action libérale nationale, le Bloc populaire, de même que d'autres mouvements politiques de moindre envergure sont directement tributaires, cette étude applique ce concept on ne peut plus politique à l'École sociale populaire de Montréal dont un des éléments forts du discours était de dire son corporatisme social et non politique. Elle tente également de cerner les origines cléricales de cette idéologie de classe marquée d'une conjoncture économique de crise, en même temps que d'une tentative hégémonique de prise en charge directe de la superstructure idéologique/politique, à travers une nouvelle articulation de la reproduction sociale large qui fasse régner politiquement la petite bourgeoisie clérico-intellectuelle, oriente l'économie locale vers cette forme de « restauration sociale » et asservisse le syndicalisme « national » à cette nouvelle direction politique de la société civile. En cela même, l'École sociale populaire et ses associés intellectuels se révèlent avoir été à l'origine d'un projet corporatiste aussi remarquable, pour le Québec, que ne l'ont été les fascismes catholiques de l'Europe de l'Ouest dans la période qui précéda la Seconde Guerre mondiale, corporatisme dont les racines nationalistes utopistes effleurent encore la scène politique québécoise actuelle.

DIX-HUIT ANS DE CORPORATISME MILITANT L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE DE MONTRÉAL, 1933-1950

Préoccupé de cerner plus étroitement que ce n'est souvent le cas le concept même de corporatisme, cet essai en propose une définition opératoire susceptible de réserver cette notion aux seuls projets sociaux globaux qui s'appuient sur une restructuration à base de domination directe qui fasse l'économie des appareils d'État parlementaires ou les contourne en un fascisme de type étatique. Conçue en vue de cerner la forme spécifique de corporatisme que l'on connut au Québec au cours des décennies trente et quarante surtout et dont l'Action libérale nationale, le Bloc populaire, de même que d'autres mouvements politiques de moindre envergure sont directement tributaires, cette étude applique ce concept on ne peut plus politique à l'École sociale populaire de Montréal dont un des éléments forts du discours était de dire son corporatisme social et non politique. Elle tente également de cerner les origines cléricalistes de cette idéologie de classe marquée d'une conjoncture économique de crise, en même temps que d'une tentative hégémonique de prise en charge directe de la superstructure idéologique/politique, à travers une nouvelle articulation de la reproduction sociale large qui fasse régner politiquement la petite bourgeoisie clérico-intellectuelle, oriente l'économie locale vers cette forme de « restauration sociale » et asservisse le syndicalisme « national » à cette nouvelle direction politique de la société civile. En cela même, l'École sociale populaire et ses associés intellectuels se révèlent avoir été à l'origine d'un projet corporatiste aussi remarquable, pour le Québec, que ne l'ont été les fascismes catholiques de l'Europe de l'Ouest dans la période qui précéda la Seconde Guerre mondiale, corporatisme dont les racines nationalistes utopistes effleurent encore la scène politique québécoise actuelle.

Corporatisme, corporation, corporations professionnelles ; est-il expressions plus familières que celles-là à qui s'est le moins préoccupé des rapports idéologiques québécois des décennies trente et quarante ? Mais est-il en même temps projet de transformation sociale qui soit si peu analysé et dont on tienne si peu compte dans l'historiographie canadienne-française ?

Il me semble bien pourtant pouvoir y déceler, à première vue, cette « doctrine » que « les penseurs nationalistes » des années trente appellent de tous leurs vœux, « devant la fin d'un monde et la déchéance d'un régime érigés sur les faux principes du libéralisme économique » ; doctrine venant à la rescousse de la « petite bourgeoisie » québécoise devant « la crise économique et la menace des politiques fédérales dans le domaine économique et social » ; doctrine « d'ordre », qui permette « de lutter contre le communisme », de « cautionner les attitudes politiques autoritaires, de désamorcer l'action syndicale et le développement d'une conscience de classe et d'accorder un peu de répit au système capitaliste, pour lui permettre de survivre à la crise », comme en tranchera rapidement Denis Monière en 1977.¹ Mais aussi, selon l'économie générale de la thèse que soutenait André-J. Bélanger trois ans plus tôt, ce « corporatisme d'association qui, sournoisement, se substitue à la gouverne » québécoise, par suite d'« une interrogation inquiète sur l'exaltation du politique dans le social, par le communisme soviétique » et sa pénétration canadienne indirecte sous les atours enjôleurs du Manifeste cécéfiste de Régina en 1933 ; corporatisme qui « reproduit la même dynamique apolitique que le nationalisme mystique de Groulx ». ² Et encore, dois-je suggérer, cette articulation concrète et tout à fait politique que constitue alors pour le Québec la remontée « d'intransigeantisme » dont « la consistance sociale est d'abord liée à une certaine structure du pouvoir spirituel » comme corrélat oppositionniste d'un « triple libéralisme (philosophique, politique, économique) noué à la Révolution française ». ³

C'est-à-dire, si toutes ces appréciations sont compatibles, que nous serions avec le corporatisme social prôné pendant près de deux décennies par l'École sociale populaire des Jésuites de Montréal, devant un véritable projet spécifique de structuration globale du Québec, une véritable théorie de réorganisation politique du Canada français ; et non pas devant une simple résurgence d'intégrisme catholique, ni une apparition fonctionnelle d'idéologie de colin-maillard qu'il faille mettre sur le même pied mythique que l'antisémitisme rémanent et le fascisme de conjoncture, ni encore devant cet aphorisme sans nom que l'on baptise tantôt de nationalisme mystique et tantôt de dynamisme apolitique pour avoir sournoisement osé se mettre en parallèle de la gouverne instituée.

C'est dans cette veine précise de projet social spécifique que j'inscris cette étude du discours idéologique de l'École sociale populaire ; comme projet

1. Denis MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, pp. 276-280.

2. André-J. BÉLANGER, *L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant de 1934-1936*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1974, pp. 307-327.

3. François-A. ISAMBERT, « Du Syllabus à Vatican II, ou les avatars de l'intransigeantisme », *Revue française de sociologie*, XIX, 4, 1978 : 603-612, à propos des publications du sociologue des religions É. POULAT, *Catholicisme, démocratie et socialisme*, de même que *Église contre bourgeoisie*, toutes les deux éditées chez Casterman (Tournai), en 1977.

préliminaire à tout le moins de ce qu'auront porté, chacun à sa façon, les Semaines sociales du Canada français, dont les échos se faisaient encore sentir au début de la décennie soixante sous les appellations adoucies de « corps intermédiaires » et d'« animation sociale », l'Action libérale nationale et le Bloc populaire, dont le Parti québécois me semble bien être l'héritier légitime, et ce mouvement achevé qui leur servira à tous de véhicule privilégié, l'Ordre des commandeurs de Jacques-Cartier.⁴

Pourquoi avoir choisi l'École sociale populaire (E.S.P.) plutôt que *L'Action nationale*, *L'Actualité économique*, *L'Action catholique*, la revue *Ensemble* du mouvement coopératif, ou même *Vivre* et *La Nation*, qui toutes ont porté le corporatisme, parfois même en sa claire version mussolinienne et ont tenté, chacune à sa façon, de l'implanter également au Québec? C'est que l'une et l'autre de ces publications me semblent largement avoir été, soit tributaires des événements européens en propre dont elles donnaient une simple transposition québécoise,⁵ soit à la remorque de l'E.S.P. qui menait ici directement le bal. L'École avait de toute façon les moyens appropriés pour embrigader les autres à sa suite, en rejoignant la clientèle de ces revues :

« [...] brochures, tracts, journal, expositions, conférences, causeries radiodiffusées, cercles d'études, journées sociales, semaines syndicales, service de presse, école de formation, comité d'action corporative, cours d'action catholique, secrétariat des retraites fermées, service de documentation et de consultation. »⁶

Comparons par exemple les moyens concrets de la campagne systématique de l'École aux deux seuls articles de la revue *Ensemble* sur le corporatisme entre 1939 et 1949,⁷ au « millier » de références directes qu'y fait *L'Action catholique*, mais dont l'historien Jones précise :

« C'est à la suite de la publication du programme de restauration sociale de l'École sociale populaire, dont l'un des articles préconise l'aménagement d'un ordre corporatiste, que *L'Action* s'intéresse vraiment au corporatisme. »⁸

4. Je réserve l'essentiel de ces liaisons pour la thèse de doctorat que je suis en voie d'achever et qui porte précisément sur l'Ordre de Jacques-Cartier.

5. C'est le cas en particulier de la revue *Vivre* et de la phase corporatiste de *L'Actualité économique*, selon André-J. BÉLANGER, *op. cit.* Quant à *La Nation*, elle était tout compte fait plus directement fasciste que corporatiste au sens où nous l'entendons ici, selon BÉLANGER, *op. cit.*, et Robert COMEAU, « L'idéologie petite-bourgeoise des indépendantistes de *La Nation* », dans : F. DUMONT et al. (éds), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*. Québec, Les presses de l'Université Laval, 1978, pp. 203-214.

6. Jean-Claude SAINT-AMANT, *L'École sociale populaire et le syndicalisme catholique, 1911-1949*, thèse de maîtrise en histoire, Université Laval, 1976, p. 2.

7. Ces données ont été calculées à l'occasion de mon étude sur *La culture politique du Conseil de la coopération du Québec*, Sherbrooke, Les presses de l'Université de Sherbrooke, 1973, pp. 59-86. (« Dossiers sur les coopératives ».)

8. Richard JONES, *L'idéologie de L'Action catholique (1917-1939)*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1974. Je puise ici aux pages 441 à 447 de la thèse de doctorat proprement dite.

Comparons aussi à *L'Action nationale* qui met l'accent sur le corporatisme en 1938 alors que l'E.S.P. lance sa campagne véritable quatre années auparavant.⁹ Dans cette revue, les dix thèmes les plus fréquemment soutenus entre 1917 et 1954¹⁰ portent sur les questions suivantes : imiter le passé, qui revient 424 fois, lutter pour notre devenir, 317 fois, mentions religieuses diverses (278), bilinguisme (252), littérature canadienne-française (177), ruralisme (127), impérialisme anglais (124), centralisme politique (115), langue française (111) et autonomie provinciale (93); alors que les huit thèmes les plus susceptibles de pousser à la roue du corporatisme se classent loin derrière : religion comme base de la culture (84), langue et religion étroitement associées (63), coopératisme (59), famille comme organe essentiel de la société (58), anti-conscriptionnisme (57), bilinguisme dangereux (57), littérature régionale (55), absence de partisanerie politique (54), force de la doctrine sociale de l'Église (52), condamnation du capitalisme (49) et enfin corporatisme comme tel, 49 fois également.

Notons cependant que la plupart des écrits spécifiquement corporatistes de cette revue coïncident pour l'essentiel, dans le temps, avec la période d'intense propagande de l'E.S.P., comme nous aurons l'occasion de le vérifier plus loin : 26 des 49 fréquences se situent entre 1933 et 1939, 15 entre 1940 et 1944 et 8 entre 1945 et 1954.¹¹ On peut donc croire que *L'Action nationale* a elle aussi contribué à la propagation du corporatisme au sein de la société québécoise,¹² mais l'analyse de Gérald Fortin nous convainc de la prééminence chez elle d'un nationalisme conservateur doublé de références spirituelles aptes à « combattre efficacement le communisme, qui est une philosophie matérialiste injuste parce qu'elle viole le droit de propriété et néfaste parce qu'antireligieuse, antifamiliale et antisociale » ;¹³ nationalisme spiritualiste conservateur « d'ancien régime », constamment inspiré du discours et de la pratique de l'abbé Groulx, bien davantage que tentative concertée de restructuration sociale du Québec.

En fait, les *intellectuels traditionnels*¹⁴ du Québec de cette époque ne sont pas si nombreux qu'ils puissent se permettre des divergences sérieuses entre eux

9. Gérald FORTIN, *An Analysis of the Ideology of a French-Canadian Nationalist Magazine (1917-1954)*, thèse de doctorat en sociologie, Université Cornell, 1956.

10. De 1917 à 1928, il s'agit en réalité de *L'Action française* plutôt que de *L'Action nationale*, mais j'ai voulu ici respecter le regroupement fort logique de l'auteur en ne distinguant pas ces deux revues pour les fins de son analyse. Ajoutons que la thèse de Suzan MANN-ROBERTSON, *L'Action française : l'appel à la race*, Université Laval, 1970, soutient fort bien pour l'essentiel le découpage thématique de Gérald Fortin.

11. FORTIN, *op. cit.*, tableau 13, p. 84.

12. En ce sens, Monière n'a pas tout à fait tort de s'en servir pour illustrer ce qu'il tient à dire du corporatisme social; il faut cependant regretter que dans ces quatre courtes pages sur le corporatisme, il ait pratiquement tout ignoré de l'E.S.P.

13. MONIÈRE, *op. cit.*, p. 279. Il tire alors ces propos d'un écrit d'Esdras Minville, en 1936, dans *L'Actualité économique*.

14. J'emprunte les concepts d'*intellectuel traditionnel* et d'*intellectuel progressiste* à Gramsci, tel que présenté par Jean-Marc PIOTTE (*La pensée politique de Gramsci*, Paris, Anthropos, 1970).

lorsqu'il est question de penser ou de repenser le Québec. À part ceux qui ont choisi de militer activement dans les parages de *Clarté* et du Parti communiste canadien, ceux qui s'en tiennent étroitement à la consolidation des organisations coopératives, tels le père Georges-Henri Lévesque et ceux qu'il entraîne à sa suite au sein de l'École des sciences sociales de l'Université Laval, ceux qui militent au sein de la Fédération provinciale du travail du Québec (F.P.T.Q.) de tendance lewissienne ou de la Fédération des unions industrielles du Québec (F.U.I.Q.) de tendance industrialiste à la C.I.O.,¹⁵ à part ces courtes listes d'*intellectuels progressistes*, les autres se retrouveront volontiers entre eux : ils s'échangeront des articles dans les différentes revues du temps, porteront sensiblement le même message à la radio, dans les journées de manifestation publique et dans les assemblées syndicales de la C.T.C.C. et de la Corporation des instituteurs catholiques (C.I.C.) naissante, occuperont des postes de direction syndicale catholique, de direction patronale jumelle et de direction coopérative locale et régionale, s'échangeront à tour de rôle les postes de direction d'action catholique, d'action sociale religieuse, d'action nationaliste et d'action corporative, serreront les rangs autour de l'action politique municipale, scolaire, provinciale et fédérale à l'occasion, pénétreront l'aire d'influence de l'éducation collégiale classique et de l'éducation universitaire humaniste, joindront les diverses ligues patriotiques secrètes ou publiques, investiront diverses institutions financières canadiennes-françaises et divers organismes professionnels fermés, en un large front idéologique dont les revues portent le discours et l'École sociale populaire, une bonne partie de la praxis.

C'est ainsi par exemple que l'on est capable de réunir « en quelques jours seulement », en 1940, trois cents signatures autour d'un manifeste de l'E.S.P., « Pour une Éducation nationale »,¹⁶ dont les suivantes qui viennent appuyer l'hypothèse précédente : Maxime Raymond, Édouard Montpetit, Adrien Pouliot, Cyrille-F. Delâge, Francis Fauteux, René Chaloult, Antonio Barrette, Léon Lortie, Gustave Prévot, Armand Frappier, Victor Morin, Maximilien Caron, Jacques Perrault, Donatien Marion, Jacques Rousseau, Esdras Min-

L'intellectuel traditionnel est celui qui se trouve essentiellement lié à une classe sociale disparue ou en voie de disparition telle la petite bourgeoisie traditionnelle, alors que l'intellectuel progressiste serait par extension celui qui se trouve lié à une classe sociale ascendante en période de crise, capable de générer la promotion d'une certaine fonction de coercition politique aussi bien que la défense d'intérêts économique-corporatifs spécifiques, sans être l'une ou l'autre des classes sociales fondamentales ; ce qui pourrait être le cas de la nouvelle petite bourgeoisie, puis-je me permettre de suggérer ici.

15. C.S.N./C.E.Q., *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Québec, (co-édition interne), 1979, en particulier pp. 81-110.

16. *École sociale populaire*, 323, décembre 1940, appendice, pp. 23-30. Je ne peux résister à l'envie de souligner la place que les éditeurs de la publication ont donnée à Gérard Picard, président des Syndicats catholiques : parmi la catégorie « Hommes d'affaires à Québec », entre les industriels Laurin et Rochette et les conseillers municipaux de Québec.

ville, Victor Barbeau, Paul Le Bel, Cyrias Ouellet, Marie-Louis Beaulieu, Philippe Hamel, Ernest Grégoire, J.-G.-E. Magnan, Paul Gouin, Joseph-Marie Savignac, Louis-Athanase Fréchette, Georges Pelletier, Omer Héroux, Louis Dupire, Eugène L'Heureux, Louis Francœur, André Laurendeau, Gérard Filion, Léopold Richer, Jean-Louis Gagnon, Jacques Sauriol, Dostaler O'Leary, Jean-Marie Gauvreau, Arthur Laurendeau, Arthur Letondal, Adhémar Raynault, Paul Dozois, Gérard Picard, Édouard Lacroix, Napoléon Courtemanche, Pierre Dansereau, Guy Vanier, Anatole Vanier, J.-A. Bernier, J.-J. Penverne, J.-B. Prince, Charles Gautier, Damase Potvin, Aegidius Fauteux, J.-A. Marion, Henri-C. Bois, A.-J. Dugal, Paul-E. Ostiguy, Eugène Thérien, Wheeler Dupont, Édouard Laurin, Émilien Rochette, Edmond Trépanier, Gérard Tremblay, Antoine Riverin, Fulgence Charpentier et ainsi de suite parmi les plus connus.

Étudier les publications de l'École sociale populaire de Montréal, c'est cependant entrer au cœur même du foyer des plus tenaces propagandistes du corporatisme québécois, la Société de Jésus. Car si l'on est capable de mobiliser cette agora petite-bourgeoise, les définiteurs privilégiés du corporatisme de l'École seront, eux, des jésuites, à raison de vingt-six numéros de brochures sur les cinquante-trois retenues, dont trois sous la signature du père Archambault et douze sous celle du collectif « L'École », c'est-à-dire concrètement le père Archambault lui-même dans une très large mesure. Vingt-six numéros réservés aux Jésuites, deux issus des Semaines sociales du Canada sous la direction des Jésuites, quatre issus d'évêques du Québec et quatre autres issus de religieux d'autres compagnies, contre trois écrits de Salazar, deux d'Eugène Duthoit des Semaines sociales de France et douze seulement de laïcs québécois, dont trois d'Adrien Gratton, un seul d'Esdras Minville, deux de Maximilien Caron et quatre de Marcel Clément, qui prend la relève au cours de la décennie cinquante.

Les publications de l'École ne se limitent toutefois pas aux seules brochures mensuelles dont il est fait ici mention. Une étude exhaustive devrait tenir compte de *L'Ordre nouveau*, expressément créée aux fins de propagande du corporatisme et qui fut publiée de 1936 à 1940 ; de la revue *Relations* qui prit la relève en 1941, pour se détacher de l'École en 1950 et voguer de ses propres ailes depuis ; des tracts de pure propagande occasionnellement lancés ; de même que des publications issues des Semaines sociales du Canada, qui seront organisées par l'E.S.P. de 1920 au début de la décennie soixante. Mais une thèse de maîtrise en histoire, spécifiquement consacrée aux diverses publications de l'École entre 1911 et 1949, démontre que le type d'arguments idéologiques que l'on y transporte est suffisamment homogène pour qu'il soit possible de les transposer l'une dans l'autre, si ce n'est les particularités suivantes : les brochures mensuelles, de même que les tracts, mettent plus d'accent sur la lutte aux idéologies subversives que ne le font les trois autres au cours de la même période ; *Relations* met plus d'accent sur les facteurs d'ordre et de paix, de même

que sur les questions plus directement politiques ; pour le reste, l'homogénéité demeure fortement élevée.¹⁷

Étudier les brochures mensuelles de l'École sociale populaire c'est donc suivre à la piste l'œuvre directe et largement intouchée des plus ardents propagantistes jésuites du corporatisme social québécois. C'est ce que je ferai pour une longue période s'étendant de 1927 à 1955.

L'institution

Hors les moyens d'action rappelés ci-avant, il est peu de chose à dire sur l'École, lorsque l'on s'intéresse surtout au discours qu'elle a produit à propos de corporatisme, si ce n'est ce qui suit.

Née en 1911 d'un besoin de « propagande sociale » vivement ressenti par certains membres de l'Ordre des Jésuites, elle publie sa première brochure périodique dès juillet de la même année et continuera de la sorte jusqu'en 1956. Elle énonce en clair dès le départ les principaux buts qu'elle entend poursuivre :

« Travailler au salut du peuple et à l'amélioration de son sort, en propageant l'idée d'association catholique, surtout sur le terrain professionnel. Préoccupations religieuses et temporelles qui, orientées surtout vers les travailleurs, se traduisent par le souci de les organiser. »¹⁸

Ce que, dans le langage de l'époque, on appelle catholicisme, ou christianisme, social.

« Des quatorze points du programme de l'École, nous dit Saint-Amant, huit sont directement reliés aux problèmes des ouvriers ; plus précisément, le deuxième article stipule que l'organisation professionnelle, à personnalité civile et à base confessionnelle, est le meilleur moyen de conserver et de rétablir la paix sociale et d'améliorer le sort des travailleurs dans les villes. »

Ce que dans les milieux romains encore influents on qualifie de courant « moderniste », l'une des tendances de la démocratie chrétienne, pour lequel on se réclame de Léon XIII et de son encyclique *Rerum Novarum* et dont les Jésuites se font l'un des principaux porteurs, s'il faut en croire l'un de leurs adversaires acharnés, Monsignor Umberto Benigni de la Secrétairerie d'État du Vatican, à la tête d'un efficace réseau international clandestin voué aux œuvres « anti-modernistes » de Pie X.¹⁹

C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter le particularisme d'un tel projet

17. SAINT-AMANT, *op. cit.*, tableau 5, p. 73.

18. Cette citation, de même que la suivante, sont tirées de SAINT-AMANT, *op. cit.*, p. 1.

19. Voir à ce sujet : É. POULAT, *Intégrisme et catholicisme intégral, un réseau secret international antimoderniste: la Sapinière (1909-1921)*, Tournai, Casterman, 1969 ; et *Catholicisme, démocratie et socialisme, le mouvement catholique et M^{gr} Benigni, de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme*, Tournai, Casterman, 1977. Voir aussi l'analyse qu'en fait ISAMBERT, *op. cit.*

de promotion de la condition ouvrière, lorsqu'on le compare aux champs d'intérêts de *L'Action nationale* par exemple. Promotion de la condition ouvrière : c'est dire préoccupations essentiellement urbaines et industrielles dans un milieu culturel encore largement centré sur la société rurale, dans un contexte où, en 1911, 46% de la population active est encore liée aux occupations primaires telles l'agriculture, la pêche, la chasse, l'abattage du bois, le travail des mines et des carrières et l'emploi de manœuvres.²⁰ En n'oubliant toutefois pas cet autre phénomène susceptible d'influencer le projet de promotion de l'organisation ouvrière québécoise catholique : le Canada est entré depuis 1910 dans une période de forte récession qui aurait pu devenir sérieuse, n'eut été de la salvatrice première Guerre Mondiale;²¹ le tout alors que la population urbaine québécoise, contrairement à ce que l'on est souvent porté à croire, n'est pas moins importante que ne l'est celle du Canada dans son ensemble.²²

C'est donc dans ce double contexte, idéologique international et économique canadien, que s'amorcent les travaux de l'École sociale populaire et que se multiplient rapidement les projets de pénétration sociale énumérés ci-dessus ; en particulier les tracts dès le départ, les Semaines sociales du Canada à partir de 1920, *L'Ordre nouveau* à partir de 1936, puis les conférences, les causeries radiodiffusées, les cercles d'étude, les écoles de formation, les retraites fermées, les semaines syndicales, les comités d'action corporative, le service de documentation et de consultation et cette « trouvaille » particulièrement efficace, que d'autres avaient su utiliser à Rome contre eux à l'occasion : le service de presse qui joue le rôle de courtier en information sélectionnée susceptible d'être reproduite telle quelle dans la plupart des grands et moyens journaux francophones du pays, aussi bien que dans des revues et des hebdomadaires de quartier.

L'E.S.P. n'a pourtant jamais eu comme telle de structure démocratique pyramidale, ni d'organisation permanente le moins formellement structurée ; elle fonctionnait sous la gouverne principale de son fondateur et maître-d'œuvre intarissable aussi bien qu'infatigable, Joseph-Papin Archambault, qui la dirigera pendant près de quarante ans de main ferme, entouré d'un noyau relativement mobile de membres de son Ordre et de laïcs occasionnels.

20. SAINT-AMANT, *op. cit.*, tableau 1, p. 13. L'auteur emprunte ces données à : Patrick ALLEN, *Tableau de l'activité économique de la province de Québec*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1955.

21. O.J. FIRESTONE, *Canada's Economic Development*, London, Bowes, 1958. Couvrant la période 1890-1930, l'auteur dit en fait : « Prosperity characterized by the opening up and intense settlement of the Prairie Provinces, and a particularly rapid rate of urbanization until about 1913. This was followed by an economic setback that could have been serious had not the effects of World War I turned the tide. » (P. 5.)

22. G. LEBEL, *Horizon 1980*, Québec, Ministère de l'industrie et du commerce, 1970, tableau 2-1, p. 26.

En 1950, elle deviendra Institut social populaire, changera de direction et donnera l'autonomie à *Relations*, mais « sans conséquence sur l'orientation du groupe », assure l'un des successeurs du père Archambault, « l'Institut assumant toutes les charges et fonctions de son prédécesseur ».²³

I. LES THÈMES DU DISCOURS DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

La thèse d'histoire à laquelle il fut beaucoup emprunté jusqu'ici analyse les principaux thèmes transportés par le discours de l'E.S.P., de 1911 à 1949, en un vaste panorama synchronique détaillé et nuancé, sous les cinq rubriques suivantes : « arguments politiques », « arguments religieux et moraux », « arguments relatifs à la préservation de l'ordre et de la paix sociale », « arguments relatifs à la promotion professionnelle de l'ouvrier » et finalement « arguments relatifs à la lutte contre les idéologies subversives », particulièrement le communisme et son frère jumeau le socialisme, ce dernier se présentât-il sous une forme démocratique parlementaire.

Les recherches de l'auteur l'amènent à conclure au rangement proportionnel suivant :²⁴

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1. arguments religieux et moraux | 28.6% |
| 2. arguments relatifs à la promotion de l'ouvrier | 20.7% |
| 3. arguments relatifs à la lutte contre les idéologies subversives | 20.6% |
| 4. arguments politiques | 16.3% |
| 5. arguments relatifs à la préservation de l'ordre et de la paix sociale | 13.8% |

Reliant les arguments de types 3, 1 et 5 en un seul bloc qu'il oppose aux arguments de type 2, objet principal de son analyse, l'auteur en arrive à soutenir la nette prééminence de la lutte idéologique antisubversive :

« L'anticommunisme constitue sans contredit le message que les jésuites ont contribué à répandre avec le plus d'acharnement et d'efficacité. »²⁵

Au point, conclura-t-il, que :

« le syndicalisme catholique que l'on propose est devenu à bien des égards du catholicisme syndical où la doctrine catholique a primé sur la pratique syndicale. »²⁶

Je ne querellerai pas cette interprétation, bien qu'ayant trouvé des rangements légèrement différents, puisque nos méthodes de travail s'avèrent

23. SAINT-AMANT, *op. cit.*, p. 5, rapportant les propos du père Jean d'Auteuil Richard.

24. *Id.*, tableau 8, p. 76.

25. *Id.*, p. 84.

26. *Id.*, p. 82.

différentes, que la période retenue ne correspond pas pleinement, mais surtout puisque nous n'avons pas questionné les textes à propos de la même interrogation. Alors que la thèse de Saint-Amant porte sur la promotion syndicale de l'ouvrier catholique du Québec, mon travail cherche à cerner la problématique corporatiste. L'une va généralement de pair avec l'autre pour l'École, mais ce n'est pas toujours le cas; ainsi ai-je examiné des textes de brochures qui concluent à la nécessité de cette forme « organique » particulière de « restauration sociale » et qui ne s'appuient nullement sur un acte de foi en la nécessité de la promotion ouvrière. D'autres textes, à l'inverse, surtout dans la dernière partie de l'existence de l'École, entre autres après le départ du père Archambault en 1950, traitent directement de promotion ouvrière, sans plus faire mention active de la nécessité du corporatisme. D'autres textes, enfin, peuvent être classés selon l'une ou l'autre catégorie, selon le type d'interrogation auquel on les soumet.

Ainsi en est-il dans les années trente, de ceux qui appellent ou se félicitent de la Loi d'extension juridique de la convention collective de travail, qui sont à première vue directement centrés sur « la promotion ouvrière collective » par une « innovation de première grandeur en Amérique du Nord »; ce qui pour moi exprime plutôt « une première victoire corporatiste concrète » dont sont nettement conscientes et la C.T.C.C. du président Alfred Charpentier, et l'E.S.P. du père Archambault,²⁷ et la direction de l'Association professionnelle des industriels du temps, elle aussi catholique, nationaliste et consensuelle.²⁸

Aussi bien vais-je arrêter là cette mise en place et passer directement aux résultats de ma propre démarche analytique.

a) *Le cadre général du discours corporatiste*

Le premier texte recensé date de 1927 et aborde la question du corporatisme sous l'angle d'un simple rappel historique nostalgique des corporations du Moyen Âge chrétien et de la malfaisance des révolutionnaires de 1789 qui les ont outrageusement abolies, au détriment, nous dit-on, des honnêtes travailleurs de métier, des droits de propriété de leurs corporations et de la qualité de

27. Je tire cette interprétation de la thèse de doctorat de Céline SAINT-PIERRE, *Le développement de la société québécoise saisi à travers l'analyse des orientations et des pratiques du syndicalisme catholique et des unions internationales (1929-1940)*, (Paris, École pratique des hautes études, 1973), thèse dont elle nous avait déjà donné un avant-goût en 1975 avec son article: « Idéologie et pratiques syndicales au Québec dans les années 30: la loi de l'extension juridique de la convention de travail », *Sociologie et sociétés*, VII, 2: 5-32. Les références renvoient surtout ici aux pages 10 à 14 de l'article.

28. L'A.P.I. s'appelle aujourd'hui le Centre des dirigeants d'entreprises. Je fais ici référence à des données non encore publiées, mais que j'ai pu colliger aux procès-verbaux de l'A.P.I. pour les années quarante, de même qu'à des tracts publicitaires où C.T.C.C. et A.P.I. s'affichaient en collaboration directe et soutenue.

l'éthique professionnelle qui y était imposée. Le dernier date de 1955 et est signé d'un économiste jésuite, le père Émile Bouvier, propagateur des œuvres de Joseph Schumpeter chez qui il avait étudié aux États-Unis, auteur d'études connues sur le syndicalisme et qui fut longtemps conseiller moral de l'A.P.I. patronale dont il est question ci-dessus. Il reprend pour l'essentiel les thèmes que transporte l'École au cours de sa propagande sur le corporatisme, en les dépouillant seulement de leur dimension trop évidemment cosmovisionniste.

Cinquante et une brochures périodiques traitant directement et généralement exclusivement de corporatisme joignent ces deux textes extrêmes entre 1927 et 1955. C'est déjà dire combien la question préoccupera fortement l'École, puisque nous couvrons ainsi vingt-huit des quarante-six années de son existence. Mais la quantité de ces textes ne prend sa pleine valeur que lorsqu'on la compare aux autres qui furent également publiés au cours de la même période.

b) *La grille de cueillette des données de base*

La période retenue pour les fins de la cueillette du discours corporatiste de l'École permet d'examiner 309 des 487 brochures périodiques publiées sous sa direction. Pour classer ces brochures — selon leur thème principal, la plupart du temps unique — j'ai choisi dans un premier temps d'utiliser une grille empirique tirée du cœur même de l'un des articles de fond traitant de corporatisme, le « Catéchisme de l'organisation corporative ».²⁹ Ce texte hiérarchise la société à partir de trois souches autonomes, organiquement reliées en un faisceau intégré : la famille, qui est immuable, la profession et la Cité locale, ces deux dernières étant relatives dans le temps long. Nous avons ainsi ce qui devrait constituer la base permanente de l'organisation corporative.

Mais comme la base religieuse de l'École et sa conséquence, l'anti-communisme, sont déjà bien connues, ces deux thèmes ont été retenus aux côtés des trois premiers. Comme, par ailleurs, le corporatisme de l'E.S.P. semble bien s'appuyer sur le développement du syndicalisme, catholique en priorité, ce thème fut également retenu. Comme l'une des hypothèses de cette analyse porte sur la recherche de contrôle de l'éducation instituée, ce thème rejoint les précédents. Un des piliers de l'École étant à cette époque le nationalisme en tant que tel, il fut également retenu. Question de vérifier et de comparer avec certains thèmes de *L'Action nationale*, fut aussi inscrit ce qui concerne la vie rurale. Une de mes interrogations devant porter sur la dimension politique de la socialisation recherchée, ce thème fut retenu en l'appliquant aux organismes gouvernementaux et aux *mass media*. Reste l'action catholique en tant que

29. Richard ARÈS, s.j., brochure double portant les numéros 289-290, février-mars 1938. Le père Arès signera deux autres textes sur le corporatisme en 1950 et 1953 (numéros 437 et 463) et d'autres « catéchismes », dont celui, de 1938 également, sur l'éducation syndicale.

structure d'intervention sociale, qu'il faut aussi conserver pour voir si elle est susceptible de supporter concrètement le discours à travers le territoire. Les autres thèmes particuliers, dont la coopération, qui ne prend pas une grande importance dans le discours de l'École, ont été regroupés en une catégorie dite diverse.

Armé de ces douze catégories, il devient possible de lire en synchronisme les insistances et les atténuations du discours de propagation de l'École.

c) *Les fréquences relatives*

Le résultat de ce premier classement brut de la fréquence relative des thèmes les uns en regard des autres, apparaît au tableau 1.

TABLEAU 1

Distribution de fréquence des thèmes des brochures de l'E.S.P., 1933-1950.

| THÈME | N | % |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|------|
| 1. Soutien du catholicisme | 59 | 19.1 |
| 2. Propagation du corporatisme | 57 | 18.4 |
| 3. Anticommunisme, antisocialisme et antifascisme occasionnel- lement..... | 38 | 12.3 |
| 4. Activisme catholique militant | 27 | 8.7 |
| 5. Syndicalisme catholique et promotion de la condition ouvrière | 26 | 8.4 |
| 6. Soutien de la famille naturelle | 22 | 7.1 |
| 7. Développement de l'éducation | 15 | 4.9 |
| 8. Nationalisme en tant que tel..... | 12 | 3.9 |
| 9. Avantages de la vie rurale..... | 11 | 3.6 |
| 10. Socialisation civile | 11 | 3.6 |
| 11. Promotion de la Cité locale | 5 | 1.6 |
| 12. Divers | 26 | 8.4 |
| TOTAL..... | 309 | 100 |

Certaines remarques préliminaires viennent déjà spontanément à l'esprit. Ainsi est-il remarquable que la Cité locale, pourtant théoriquement présentée comme souche organique de structuration sociale, n'occupe ici qu'une très faible place, derrière le ruralisme, que l'on continue à valoriser. Mais ce ruralisme n'est pas aussi important non plus qu'on aurait pu l'imaginer; il n'atteint pas, et de loin, la place que lui donne Fortin à l'examen de *L'Action nationale*, par exemple. Le thème de la famille prend par contre une ampleur

comparable, tout en ne rejoignant pas, et de beaucoup, celui de l'organisation professionnelle à visées corporatistes.

Des trois souches théoriques de structuration organique de la société, le discours de l'E.S.P. retient l'organisation professionnelle corporative à raison de 18%, la famille à raison de 7% et la Cité locale à raison de 2% seulement. On préfère à cette dernière les avantages de la vie rurale à raison de 4%; même si l'on regroupait ces deux dernières catégories en une seule, interprétant alors comme relativement analogues la Cité locale et la municipalité rurale, les proportions relatives demeurerait 18%, 7% et 5%. À l'évidence, ce sur quoi on insiste surtout dans ce tryptique de base, c'est sur l'organisation professionnelle à visées corporatives; c'est de cette question dont on se préoccupe d'abord, quitte à payer le tribut traditionnel aux avantages de la vie rurale et à se satisfaire de la pérennité de la famille naturelle.

Quant à l'organisation de la Cité locale, c'est à travers la promotion de la vie ouvrière, par le syndicalisme catholique, qu'on la rejoindra finalement de préférence, ces deux thèmes regroupés donnant alors 10% des fréquences observées.

Regroupés de cette façon, les six premiers thèmes du discours de l'École deviennent : soutien du catholicisme, 19%; propagation du corporatisme, 18%; anticommunisme, 12%; promotion de la condition ouvrière, 10%; activisme catholique, 9%; et soutien de la famille naturelle, 7%. À eux seuls, ces six thèmes généraux comptent pour 75% des fréquences relatives brutes, l'éducation, le nationalisme, la socialisation civile et la coopération ayant alors peu d'importance, du moins si on les observe comme contenu stratégique de propagande.

Globalement, l'École répond donc pleinement à ses objectifs initiaux de propagande sociale catholique et anticommuniste. Elle le fait en articulant concrètement son discours autour de deux projets principaux de développement de la société québécoise : le syndicalisme catholique pour une part, le corporatisme intégrateur pour une autre. Mais ce dernier thème l'emporte haut la main sur le précédent, même s'il demeure lié, dans le discours de l'E.S.P., à l'existence préalable de syndicats ouvriers et patronaux en situation d'active collaboration.

Si le corporatisme se présente comme projet de restructuration de la société, c'est que l'on sent le besoin — directement affirmé — de proposer une idéologie de remplacement du communisme. Et ceci parce que l'on exprime un constat d'échec du « capitalisme sauvage » d'une part, en même temps qu'un refus global de tout socialisme d'autre part; socialisme qui se présente sous de multiples visages, qui a pris racine en certains pays et qui menace même de s'implanter au Canada à l'occasion de la Grande Crise économique, par la C.C.F. et le P.C.C.

Mais on est jésuites, « soldats du Christ », et tout doit se faire à partir de la seule cosmovision catholique ; d'où l'accent permanent sur le catholicisme. On a le privilège au Québec de compter sur une forte homogénéité culturelle religieuse ; aussi n'est-ce pas tant la pratique religieuse que l'on mettra de l'avant que la dimension sociale de cette pratique articulée : l'activisme catholique militant.

Quant à la famille et à l'éducation instituée, elles n'échappent guère à l'Église encore et il suffit de les utiliser comme structures permanentes de socialisation catholique, comme véhicules actifs d'action catholique militante.

d) *Comparaison diachronique des thèmes*

Une comparaison diachronique de ces mêmes fréquences relatives révèle cependant plus que ce dont il est question ci-dessus. Il était déjà remarquable que le corporatisme n'apparaisse au sein de l'École qu'en 1927, seize bonnes années après la fondation de ce mouvement de propagande ; ce l'est bien davantage si l'on observe qu'après ce premier rappel nostalgique des anciennes corporations, il ne reviendra comme propagande active qu'en 1933. Or, les fondements théoriques sur lesquels s'appuie l'École sont ceux de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, publiée en 1891.

Que s'est-il donc passé de 1911 à 1933 pour que l'on bifurque de la promotion privilégiée du catholicisme social par le syndicalisme et l'anti-communisme à la promotion privilégiée du corporatisme social ? Deux faits principalement, qui nous renvoient à la double perspective soulevée au départ de cette analyse : la publication de *Quadragesimo Anno* par le pape Pie XI en 1931 et l'intense « dépression » économique des années trente.

L'année 1933 marque en effet le sommet de la Crise des années trente, qui s'étendra au Canada de 1929 à 1933, soit quarante-sept mois, suivis d'une reprise graduelle de 1933 à 1937, d'une courte récession en 1938, puis de l'artificiel développement dû à la Seconde Guerre mondiale.³⁰ Il ne suffit plus dans ce contexte de lutter contre le communisme envahissant comme doctrine et de propager un syndicalisme, même catholique, incapable structurellement de rejoindre les milliers de chômeurs et nécessiteux. Il faut porter la lutte sur un autre terrain, le politique.

Déjà, les mouvements politiques populistes pénètrent largement l'Amérique du Nord, dont la C.C.F. qui vient de lancer son *Manifeste de Regina* la

30. Les auteurs ne s'entendent pas tous sur le moment précis où débute la récession des années trente, FIRESTONE posant 1930 comme « a fairly prosperous year although not quite up to the level of 1929 » (*op. cit.*, p. 5), alors que D. A. WHITE la fait débiter en avril 1929 (*Les cycles économiques du Canada*, étude 17, Conseil économique du Canada, 1969, p. 50). Mais tous s'entendent à dire que 1933 en marque le sommet principal.

même année, alors que Roosevelt bat la mesure de son *new deal* depuis 1932.³¹ Le syndicalisme en tant qu'instrument de promotion de la condition ouvrière ne suffit plus ; il faut lui associer un programme social complet qui porte le débat sur la totalité de l'organisation sociétale. Ce sera le « corporatisme social ».

D'autant plus qu'à Rome, l'intransigeantisme des Benigni est en déroute et vient de joindre les rangs du mussolinisme, question de rétablir « l'hégémonie romaine dans les divers champs » de la société.³² D'autant plus encore, et d'autant mieux pour l'Ordre des Jésuites, que Pie XI vient de renouer avec les principes de *Rerum Novarum*, vient de mettre en sourdine à tout le moins le « catholicisme de droite, sinon l'intégrisme de Pie X ».³³

Mais qu'était cette encyclique de 1891, ignorée jusque-là par les jésuites de l'École, que l'on vient de relancer en 1931 ?

« *Rerum Novarum* constitue le premier exposé officiel de ce qu'on appellera par la suite "la doctrine sociale de l'Église". Elle veut répondre à l'anxiété des classes dirigeantes aux prises avec la montée du socialisme.

« Il y a déjà un demi-siècle — au moment de la parution de l'encyclique — que Taparelli a montré comment le thomisme permet d'opposer au suffrage universel une participation des individus confinée à un niveau micro-politique, celui des professions et des métiers, sous la forme d'une association entre supérieurs et subordonnés, entre patrons et employés. »³⁴

Pour restreinte que soit cette doctrine, elle suffira longtemps à permettre le catholicisme social et son extension ouvrière, le syndicalisme catholique. C'est d'elle que viendra en Europe un large secteur de la « démocratie chrétienne », qu'il ne faut cependant pas associer trop rapidement à la « démocratie sociale » des socialistes, nous rappelle Isambert :

« Si l'on peut parler de "démocratie chrétienne" le mot "démocratie" n'a pas le même sens que dans l'expression "démocratie sociale" qui se réfère à des principes d'égalité sociale et politique. La démocratie chrétienne n'est rien d'autre qu'une "bienfaitante action chrétienne à l'égard du peuple" [...] L'œuvre doctrinale de Léon XIII [...] développe un vaste

31. *New Deal* nous dit l'économiste Faucher, qui n'est rien d'autre au fond qu'« une révolution tranquillisante », susceptible en 1933 et 1934 de « relancer le système par des lois d'aide à l'entreprise privée, les lois de secours [et] l'assistance aux nécessiteux », mais qui ne découle encore nullement d'un plan véritable de développement économique. (ALBERT FAUCHER, « La révolution tranquillisante », *Revue canadienne de science politique*, VI, 1, mars 1973 : 3-21.) *New Deal* qui fut cependant largement perçu, au Canada comme aux États-Unis, comme pouvant renverser l'ordre politico-économique établi (voir p. 12 en particulier) et instaurer une forte mesure d'interventionnisme d'État subséquent.

32. Une citation de Benigni en 1933 est à cet égard tout un programme : « Jamais, dans les temps modernes, Rome n'eut un moment historique plus propice qu'aujourd'hui, pour affirmer son universalité totalitaire, religieuse pour le monde catholique, culturelle pour le monde intellectuel, politico-sociale pour le monde entier [...] Le sillon ininterrompu de l'hégémonie romaine dans les divers champs [...] Rome immortelle, totalitaire. » (POULAT, *Catholicisme, démocratie, socialisme...*, *op. cit.*, p. 464.)

33. ISAMBERT, *op. cit.*, p. 607.

34. Pierre THIBAUT, *Savoir et pouvoir. Philosophie thomiste et politique cléricale au XIX^e siècle*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1972, p. 176.

programme doctrinal allant de la restauration de la philosophie thomiste à la morale économique-sociale, en passant par une théorie du pouvoir civil. On y trouve la même conception [que chez Pie IX du *Syllabus*] d'un pouvoir spirituel absolu, chargé de dire les principes du pouvoir temporel.»³⁵

Cette doctrine suffit à qui cherche le moyen de proposer une véritable «restauration sociale» à l'image des États et mouvements politiques catholiques de Belgique, de Roumanie, d'Autriche, d'Espagne et surtout du Portugal, dont on empruntera le modèle principal, qui contient tout ce dont il vient d'être question, sans verser par ailleurs carrément dans le fascisme italo-allemand.³⁶

On attend donc la crise de 1933 pour se rallier au rappel de *Quadragesimo Anno*³⁷ et lancer sur une vaste échelle le programme de corporatisme social.

L'ensemble de la question s'éclaire cependant encore davantage quand on distribue la fréquence de chacun des thèmes retenus sur chacune des années de parution des brochures. C'est ce que donne le tableau 2, où seule la catégorie dite «divers» se trouve exclue.

Aucun des quatre derniers thèmes de cette série de onze ne prend, au cours de l'une ou l'autre des années, d'ampleur particulière. Tout au plus faut-il souligner la tardive apparition du nationalisme, qui n'est vraiment directement soutenu qu'à partir de 1950; de même que le thème de la Cité locale, qui ne se présente qu'entre 1945 et 1950. Ruralisme et socialisation civile sont résurgents tout au cours de la période, mais jamais de façon insistante.

Ce qui surprend cependant davantage, c'est que l'éducation n'ait eu d'importance particulière qu'au tout début de la période, soit entre 1928 et 1931; et que le thème de la famille soit dans le même cas avec deux courts moments: 1931-1932 et 1942-1945. Quant au thème du syndicalisme catholique, il n'est pas si marquant qu'on aurait pu le croire à première vue; il s'associe également volontiers aux moments de plus grande fréquence de la famille et de l'éducation, pour réapparaître de façon soutenue à la toute fin de la période, 1951-1954.

35. ISAMBERT, *op. cit.*, p. 608.

36. C'est en effet du Portugal dont s'inspireront le plus Albert Muller, s.j., et Eugène Duthoit des Semaines sociales de France dans leurs écrits de 1934, 1935 et 1936 (brochures 247-248-249, 256, 266 et 268); c'est à Salazar que l'on ouvrira les pages de l'École en 1943, 1947 et 1950 (brochures 355, 396 et 435).

37. Je suggère cette interprétation au lieu de celle que propose André-J. BÉLANGER, toute collée à la seule «lutte des idéologies» et qui, se surprenant que l'École ait attendu deux ans après cette seconde encyclique pour enfourcher le corporatisme, l'attache tout entière au manifeste de la C.C.F. Cette dernière n'avait pourtant guère de prise au Québec de l'époque, ses assises naturelles — les *farmers' unions*, les coopératives de production et de consommation et les syndicats industrialistes à la C.I.O. — étant ici supplantées par l'U.C.C., la C.T.C.C. naissante et le coopératisme de catholiques. (BÉLANGER, *op. cit.*, pp. 308-309.)

Un premier patron se dessine, au fond, qui semble bien être le suivant : 1928-1932, 1942-1948 et 1951-1954 sont des moments privilégiés de valorisation des objectifs secondaires que sont, dans un ordre croissant, la socialisation civile, le ruralisme, le nationalisme, l'éducation, la famille et même le syndicalisme catholique. Les autres périodes, en particulier la décennie 1931-1941, sont consacrées à la lutte anticommuniste et au corporatisme. Ce dernier connaîtra par ailleurs trois autres moments de pointe : 1948, 1950 et 1953. Pour ce qui est du catholicisme, il est remarquablement présent tout au cours de la période, mais ses moments de pointe coïncideront finalement très bien avec ceux dits des valorisations secondaires. Quant à l'activisme catholique, il chevauchera les périodes centrales de corporatisme anticommuniste et de promotion de la doctrine catholique, de 1936 à 1947.

Un examen plus attentif des différentes périodes de pointe permet cependant d'affiner ce premier aperçu général. Il est au fond cinq grands moments distincts de propagande soutenue pour l'École sociale populaire de Montréal :

- 1928-1932, où se présentent comme un tout savamment articulé la promotion de la doctrine catholique, de l'éducation et de la famille, que l'on oppose au communisme militant ;
- 1933-1938, où c'est le corporatisme surtout que l'on oppose maintenant au communisme et à son frère jumeau le socialisme ;
- 1941-1943, où le corporatisme s'associe directement à la promotion du catholicisme ;
- 1948-1950, puis résurgence en 1953, du corporatisme en soi, sans association étroite à la doctrine spirituelle catholique ;
- 1952 enfin, puis 1954-1955, où réapparaît le syndicalisme en tant que tel, dans la mesure évidemment où il demeure associé au catholicisme ;

les années 1939-1940, puis 1944-1947, apparaissant alors comme des périodes incertaines, des moments où l'on tente de soutenir à nouveau des campagnes d'anticommunisme, de promotion de la famille et de la doctrine catholique en tant que telle.

Cette seconde lecture des fréquences relatives des thèmes soutenus, qui prend en compte la dynamique diachronique du discours de l'École, permet de retenir l'hypothèse avancée ci-dessus d'une étroite liaison entre le passage au corporatisme et le double phénomène de la crise économique et du changement de direction romaine.

TABLEAU 2

Fréquence annuelle des thèmes des brochures de l'E.S.P., 1933-1950.

| THÈME | 1928 | 1929 | 1930 | 1931 | 1932 | 1933 | 1934 | 1935 | 1936 | 1937 | 1938 | 1939 | 1940 | 1941 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Catholicisme..... | 2 | 4 | 5 | 3 | — | — | 1 | 2 | 1 | — | 2 | 2 | 3 | 4 |
| Corporatisme..... | — | — | — | — | — | 3 | 8 | 3 | 3 | 4 | 4 | 1 | 1 | 5 |
| Anticommunisme..... | — | — | — | 3 | 3 | — | 3 | 4 | 4 | 3 | 1 | 3 | 1 | — |
| Activisme catholique..... | — | 1 | 1 | — | 1 | 1 | — | — | 3 | 2 | — | 2 | 3 | 1 |
| Syndicalisme catholique..... | 2 | 2 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | 1 | 1 | — | — | — |
| Famille..... | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | — | — | 1 | — | — | — | — | — | — |
| Éducation..... | 4 | — | 3 | 2 | — | — | — | — | 1 | 1 | — | — | — | — |
| Nationalisme..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 | — |
| Ruralisme..... | — | — | — | 2 | — | 2 | — | — | — | 1 | — | 1 | — | — |
| Socialisation civile..... | 1 | — | — | 1 | 1 | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Cité locale..... | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL..... | 10 | 12 | 12 | 14 | 17 | 7 | 12 | 12 | 13 | 12 | 10 | 11 | 12 | 12 |

TABLEAU 2 (suite)

Fréquence annuelle des thèmes des brochures de l'E.S.P., 1933-1950.

| THÈME | 1942 | 1943 | 1944 | 1945 | 1946 | 1947 | 1948 | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Catholicisme..... | 4 | 5 | 2 | 3 | 3 | 1 | 2 | — | 1 | 2 | — | 2 | 3 | 2 |
| Corporatisme | 2 | 1 | 2 | — | 2 | 2 | 3 | 2 | 5 | — | 1 | 3 | — | 1 |
| Anticommunisme | 2 | 1 | 1 | — | 1 | 1 | 1 | 2 | — | 1 | 1 | — | — | — |
| Activisme catholique | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | — | 1 | — | — | 1 | — | — | 1 |
| Syndicalisme catholique | — | — | — | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | — | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Famille | 2 | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | — | 1 | — | 1 | 1 | — | — | — |
| Éducation | — | — | — | 1 | — | 1 | — | — | — | — | 1 | 1 | — | — |
| Nationalisme | — | 1 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Ruralisme | — | — | 1 | 1 | — | — | — | 1 | — | — | — | 2 | — | — |
| Socialisation civile | 1 | — | 1 | — | 1 | — | 1 | 1 | — | 1 | — | — | — | — |
| Cité locale | — | — | — | 1 | — | — | 1 | 1 | — | 1 | — | — | — | — |
| TOTAL | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 10 | 10 | 9 | 10 | 10 | 6 | 6 |

e) *Diagnostic global*

Mais cette lecture diachronique dit encore davantage. Elle permet de lier les changements de cap de la Société de Jésus québécoise aux fluctuations rapides du paysage politique européen; tout comme elle permet de noter l'importance réelle que l'on accorda au projet de restauration corporatiste, qui fut bel et bien proposé en soi, en pleine période d'expansion économique accélérée débarrassée de son hypothèque militaro-industrielle.

Tout se passe donc comme si le discours idéologique de l'École procédait globalement de la démarche suivante :

1. La crise économique mondiale est grave; elle manifeste ce que l'on considère être un échec social du capitalisme libéral. Plutôt que de se rendre compte que l'on est en train de passer au capitalisme monopoliste d'État,³⁸ ou au contraire en s'en rendant très bien compte, on en conclut à la nécessité d'une transformation radicale du capitalisme libéral, transformation que l'on conçoit comme remplacement et non comme évolution.
2. C'est qu'on évalue stratégiquement la nécessité de présenter une véritable solution de rechange, un nouveau mode radical de structuration sociale, une cosmovision restaurante de la société, qui fasse précisément échec au communisme sans perpétuer le capitalisme libéral.
3. L'Europe de l'Ouest est en pleine période fasciste et on examine et parle du problème et de cette solution éventuelle avec bienveillance et attrait.
4. Le Canada n'est pas encore touché par le fascisme, mais le socialisme — de la C.C.F. et du P.C.C. — y gagne des adeptes, surtout au sein des chômeurs et des travailleurs syndiqués.
5. On ressuscite donc une vieille formule de structuration économique, le corporatisme, et, à l'exemple de mouvements sociaux catholiques d'Europe, on la présente comme une solution de rechange.
6. Libérés de l'hypothèque intransigeante du catholicisme de la Secrétairerie d'État, il devient alors possible de coupler le corporatisme à une forme de démocratie chrétienne.
7. Puis c'est la guerre et ses contradictions, le succès initial des régimes italien et allemand qui entraîne la nécessaire coopération des « alliés » et de l'U.R.S.S. et la nouvelle politique internationale de Pie XII. Après un premier moment d'hésitation, on revient au corporatisme, en l'associant de près à la doctrine sociale de l'Église en ce qu'elle a conservé de « progressisme ».
8. Temps d'hésitation ensuite, au cours duquel on revient à la doctrine spirituelle traditionnelle, aux appels à la paix de Pie XII, puis au renforcement local de la doctrine des associations confessionnelles. Le grand mouvement corporatiste européen est emporté par la défaite successive de Mussolini et d'Hitler et la révélation des barbaries de ce dernier. On se rabat ici temporairement sur l'organisation concrète à visées plus humbles, entre autres l'action catholique structurée, le syndicalisme catholique et le retour des femmes à leurs foyers.

38. Je fais ici référence aux études de Nicos POULANTZAS, entre autres *Fascisme et dictature*, Paris, Seuil/Maspero, 1974. Ernest MANDEL, dans : *Le troisième âge du capitalisme*, Paris, 10/18, 1976, suggère plutôt ce concept qui m'apparaît plus fructueux que celui de Poulantzas à moyen terme, mais je ne pense pas qu'il soit possible de l'appliquer à la situation canadienne en cette fin de la décennie trente.

9. Mais on n'a pas oublié les modèles du Portugal, de l'Espagne, de la France de Vichy, de l'Autriche et de la Belgique, tous catholiques affirmés. C'est de ceux-là dont on s'inspire maintenant le plus directement, sous l'égide des Semaines sociales de France.
10. Viennent ensuite l'après-guerre, le moment de réorganisation économique-politique de l'Europe sous aide et solution américaines, ainsi que le partage mondial des territoires avec l'U.R.S.S. Ici, on rappelle les grandes œuvres corporatistes européennes, mais on ne les présente plus guère comme cosmovision unifiante.
11. L'Europe se stabilise dans ses nouvelles structures et la lutte idéologique internationale se fait maintenant entre U.S.A. et U.R.S.S. On rappelle ici assidûment les expériences portugaises, mais la théorie se fait de plus en plus douce et c'est de syndicalisme catholique et d'action ouvrière autonome dont l'École — sous une nouvelle direction — se préoccupe maintenant davantage.

On serait donc finalement passé du catholicisme actif au syndicalisme catholique revendicateur, en tentant avec acharnement pendant près de vingt ans de promouvoir une forme particulière de corporatisme, sous l'intégrale direction d'une vaste cosmovision catholique. Deux questions naissent à ce moment-ci, auxquelles je tenterai de répondre plus loin. Pourquoi ce corporatisme n'a-t-il pas pris ici la forme étatique mussolinienne, ou dictatoriale salazarienne? Et surtout, pourquoi s'est-il tant acharné à se présenter comme « social » et non « politique » ?

II. LE CORPORATISME DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Il a été jusqu'ici question de corporatisme comme s'il n'en existait qu'une forme, à laquelle adhéreraient spontanément les divers porteurs idéologiques, de quelque pays et de quelque tendance qu'ils soient. Le modèle type en serait alors, selon ce qui nous vient le plus spontanément à l'esprit, le mussolinisme et, dans une certaine mesure, l'hitlérisme d'avant-guerre.

L'École manifestait pourtant une tiédeur certaine à l'égard de ces deux modèles et elle accordait sa nette préférence à ceux du Portugal de 1933, de l'Autriche de 1934 et de l'Espagne de 1939, tout autant qu'à ceux, non fructueux en termes de gouverne instituée, de la France de Pétain et du mouvement catholique belge. Et ceci même au plus fort des succès politiques et militaires d'Hitler et de Mussolini.

L'acharnement avec lequel les responsables de l'École tenaient à dire social, et non politique, le corporatisme qu'ils prônaient permet de mesurer cette démarcation qu'ils entretenaient à l'égard des régimes italien et allemand, mais laisse tout entière ouverte la sympathie qu'ils manifestaient à l'égard des régimes portugais, autrichien, espagnol et français de Vichy. Fallait-il y voir, comme le soutient André-J. Bélanger, « une exclusive quasi absolue de l'État au point d'acquiescer une autonomie sujette à lui permettre de s'y substituer », ce qui est à n'en pas douter une forme particulière de gouverne sociale ; ou cette autre

interprétation du même auteur: « le corporatisme lancé par l'École sociale populaire reproduit [...] la même dynamique apolitique que le nationalisme mystique de Groulx », ³⁹ ce qui n'a plus rien de politique que son vague utopisme ?

Fallait-il y voir une forme édulcorée de fascisme, un « fascisme à visage humain » pour reprendre une expression de Pahl et Winkler ⁴⁰ qui proposent cette épithète pour qualifier la « version camouflée » de corporatisme qu'il leur semble pouvoir déceler derrière le « nouveau contrat social » travailliste anglais ? Fallait-il y voir le premier moment d'une théorie sociale catholique intransigeante qui devait normalement devenir carrément fasciste à la façon des « intégristes » de type bénignien de la Secrétairerie d'État ? ⁴¹ Fallait-il encore y voir, malgré les dénégations à l'effet contraire qu'exprime à son sujet le père Richard Arès en 1938, ⁴² la « doctrine du corporatisme intégral et pur » de Mihail Monoïlesco qui en arrive à substituer l'Organisation corporative à toute autre forme de structuration politico-sociale ? ⁴³

Une revue le moins extensive de la littérature théorique disponible sur le sujet, même sous sa forme moderne renaissante, ⁴⁴ nous convainc rapidement que ce concept change considérablement de sens selon les auteurs, qui s'embarrassent souvent fort peu de le définir de façon opératoire. Ces conceptions vont du plus pur fascisme au « groupisme » à l'américaine, en passant par les formes intermédiaires du « *Führerprinzip* », du « consociationnisme », du « monisme corporatiste », du « corporatisme naturel » que l'on

39. BÉLANGER, *op. cit.*, pp. 319 et 327.

40. R.E. PAHL et J.T. WINKLER, « Vers le corporatisme ? », *Contrepoint*, février 1976, p. 55.

41. ISAMBERT, *op. cit.*, p. 612.

42. Richard ARÈS, « Catéchisme de l'organisation corporative », *op. cit.*

43. M. MANOÏLESKO, *Le siècle du corporatisme*, Paris, Alcan, 1938. (Première édition, 1936.)

44. Sur la notion de fascisme, voir : *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1974, pp. 937-940, et J. GOULD et W.L. KOLB (éds), *A Dictionary of Social Sciences*, New York, Free Press, 1964, pp. 141-142 ; sur celle de groupisme, voir : S. BEER, *Modern British Politics*, Londres, Faber & Faber, 1969, et T. LOWI, *The End of Liberalism*, New York, Norton, 1969 ; sur celle du « Führer-prinzip », voir : *Encyclopædia Universalis, op. cit.* ; sur celle de « consociationnisme », voir : Andrew SHONFIELD, *Le capitalisme d'aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 1976, Arendt LIJPHART, *Consociational Democracy*, cité sans référence précise par Clinton ARCHIBALD, « Vers un nouveau corporatisme québécois à saveur social-démocrate ? », *Le Devoir*, 10 mars 1977 et C. ARCHIBALD et K.Z. PALTIEL, « Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression... », *Recherches sociographiques*, XVIII, 1, 1977 ; sur celle de monisme corporatiste, de corporatismes naturel, implicite, obligatoire et subordonné, voir : Jacques ZYLBERBERG, « National corporatism and the passing of populism in Spanish America », *The Review of Politics*, 1, janvier 1974, de même que « État, corporatisme, populisme : contribution à une sociologie politique de l'Amérique Latine », *Études internationales*, VII, 2, 1976 ; sur celles de corporatisme libéral, sociétal, d'État, voir les articles de P.C. SCHMITTER, B. NEDELMANN et K.G. MEIER, LÉO PANITCH, G. LEHMBRUCH et C.W. ANDERSON, dans : *Comparative Political Studies*, X, 1, avril 1977, (numéro entièrement consacré au thème du corporatisme), de même que L. PANITCH, « The development of corporatism in liberal democracies », *The Review of Comparative Politics*, mars 1977.

oppose au « corporatisme implicite » et au « corporatisme obligatoire et subordonné », du « corporatisme sociétal » que l'on oppose au « corporatisme d'État » aussi bien qu'au « pluralisme démocratique » et au « syndicalisme », du « corporatisme libéral » que l'on oppose au « corporatisme social-démocrate » et au « corporatisme conservateur », et ainsi de suite. Au point finalement où on en arrive à ne plus trop bien savoir ce qui est idéologie corporatiste réelle et ce qui est simple contrôle monopoliste économique de la gouverne politique ; ce qui est unité sociale réelle et ce qui est pure intégration des travailleurs aux objectifs totalisants de l'entreprise, pure intégration des groupes d'intérêts et des centrales ouvrières aux manifestations modernes de concertation politique.

Il m'a donc semblé nécessaire de cerner de beaucoup plus près le contenu théorique essentiel de tout corporatisme, soit-il moderne à la façon de Pahl et Winkler, soit-il classique à la façon de Manólesco écrivant au moment même où l'École se lance dans sa propre propagande intégratrice.

A) *Définition opératoire du corporatisme*

J'en suis arrivé à définir le corporatisme comme théorie de l'organisation politique de la société, centrée sur l'union autoritaire et obligatoire des classes d'intérêts dans un espace national donné, théorie définie par les seuls objectifs généraux issus d'une valorisation transcendante de l'ordre et de la puissance, de même que de la suprématie organisationnelle de corporations de métiers, le tout selon un modèle rationalisateur à finalité sociale totalisante. Justifions sommairement chacun des termes de cette définition.

Il faut parler de *théorie* au sens d'une idéologie à visées explicatives de type cosmologique et non pas de simple projet catégoriel ou partiel. Peut-être faudrait-il dire à ce moment-ci ce que Fernand Dumont disait de l'idéologie, lorsque voulant la distinguer de l'utopie : « Toute idéologie comporte une dimension utopique puisqu'elle est à la fois explications et valeurs, réconciliation des unes et des autres dans un projet »,⁴⁵ avec en plus cette vision mystifiante, universelle, transcendante, absolutiste, unifiante, dont parle Zylberberg en l'appliquant lui aussi à l'idéologique ; ce qui me paraît toutefois mieux rendu par le renvoi ici suggéré à l'abstraction de la doctrine présentée comme système articulé de représentations totalement structurantes.

Il s'agit d'une théorie de *l'organisation* de la société, au sens d'un projet global de structuration, ou de restructuration systématique de l'ensemble du système sociétal ; au sens fort que donne Touraine à son concept de « totalité » comme posant pour un acteur social « la légitimité » de son action, comme renvoyant « aux valeurs de civilisation du sujet historique ».⁴⁶

45. Fernand DUMONT, *Les idéologies*, Paris, PUF, 1974, p. 117.

46. Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965, pp. 161-162.

Il s'agit encore d'une théorie de l'organisation *politique* de la société, c'est-à-dire, d'un modèle contraignant de structuration sociale, quoique pas forcément étatique ; l'École sociale populaire et la plupart des tenants du corporatisme de l'époque parlent de « reconstruction nationale », Manoïlesco de « constitution organique de la société »,⁴⁷ toutes choses ne pouvant s'imaginer sans intervention politique structurante.

Mais elle a de tout particulier, cette théorie, qu'elle est essentiellement *centrée sur l'union des classes d'intérêts* et non sur l'antagonisme qui est facteur de désordre, « d'anarchie » selon les corporatistes, ni sur la concurrence conflictuelle qui est facteur de désunion, désastreuse et source de crises, selon eux. Je suggère de plus classes « d'intérêts » et non pas classes sociales, pour mieux marquer la pénétration interne de cet unitarisme qui ne se préoccupe pas des seules grandes confrontations sociales potentielles, mais de tout choc d'intérêts divergents. Manoïlesco parle de la corporation en lui attribuant les caractéristiques suivantes : intégration fonctionnelle basée sur la communauté des fins, formation sociale horizontale, représentation des devoirs, soumission aux finalités communes de la nation, universalité, etc. ; qu'il oppose aux caractéristiques suivantes de la classe : intégration sociale fondée sur une communauté présumée d'intérêts, formation sociale verticale, représentation des droits, négation d'un idéal national commun, individualisme, etc.⁴⁸

Il ne s'agit cependant pas de n'importe quel idéal d'unité, mais de l'union *autoritaire* des classes d'intérêts, de leur liaison décrétée, impérante,⁴⁹ issue d'une direction politique centrale unique, hiérarchisée et hiérarchisante. Il ne me semble pas que l'association « librement consentie », l'alliance tactique, la coopération volontaire, même à l'appel d'une crise comme chez Pahl et Winkler, soit une caractéristique suffisante du corporatisme. Car alors tout consensus serait corporatiste ; toute situation d'urgence nationale, par exemple une guerre, un état de colonisation ressentie, un projet de construction sociale post-coup d'État, soit-il de gauche, serait phénomène corporatiste ; tout populisme moniste, toute intégration sociale parfaitement réussie serait corporatiste ; et plus rien ne le serait en propre analytiquement parlant. Il n'y aurait plus qu'un binôme : conflit, corporation. À force d'étendre le concept comme le font certains analystes modernes, il perd toute signification compréhensive. Si le corporatisme doit être théorie particulière, il doit comporter un certain nombre de caractéristiques nécessaires ; et *l'union autoritaire des classes d'intérêts* m'apparaît être de celles-là.⁵⁰ Tout comme son pendant fonctionnel,

47. MANOÏLESKO, *op. cit.*, p. 106.

48. MANOÏLESKO, *op. cit.*, pp. 106-107.

49. Gérard BERGERON (*Le fonctionnement de l'État*, Paris, Colin, 1965, p. 198) tire l'expression du substantif impérativité.

50. J'emprunte également cette notion d'union autoritaire et obligatoire aux auteurs modernes, tels SCHMITTER et PANITCH par exemple, déjà cités.

l'union obligatoire, coextensive, efficiente: la légalisation universelle de l'appartenance, qui se traduit concrètement dans les corps de métiers par la restriction du droit de pratique et sa limitation aux seuls « initiés juridiques ».

Une seconde dimension nécessaire, historiquement parlant, est celle de la définition d'un *espace national* donné. Encore une fois pas n'importe lequel, mais celui que le nationalisme appelle territoire national et que les constitutionnalistes appellent État-nation.⁵¹ Issu du « principe des nationalités » affirmées, cet espace national, à l'égard duquel il y a appartenance obligatoire, cette nation, devient l'alpha et l'oméga du projet de construction sociale. C'est par elle et pour elle — et non pour et par le peuple — que se constitue la théorie corporatiste, que se fixe l'union autoritaire des classes d'intérêts.

Une troisième dimension nécessaire à l'apparition de la théorie corporatiste est celle d'une centration exclusive sur les seuls *objectifs généraux* proclamés de la nation. L'unitarisme des finalités et de l'organisation structurante impose que l'on refuse de s'appuyer sur des objectifs particularisés potentiellement contradictoires, sur une série d'intérêts individuels (comme pour le libéralisme), ou catégoriels (comme pour le socialisme). Tout est projeté en fonction de la nécessaire solidarité nationale et non pas d'alliances conjoncturelles.

Manoïlesco se résume assez bien à ce sujet.

« Le corporatisme [...] nie l'idée de l'individu préexistant à la société et capable de contracter librement l'établissement de l'État [...] »

« Pour le corporatisme, la société est un fait historique et psychique intimement lié à la structure même de l'individu. L'homme n'est pas concevable sans la société, dont il est le produit [...] »

« L'homme moyen doit à la société infiniment plus qu'il ne lui apporte [...] »

« La collectivité nationale [distincte de la somme des individus qu'elle comprend] poursuit des fins qui lui sont propres et qui dépassent les fins des individus particuliers [...] »

« L'État est toujours l'incarnation d'un idéal. La société nationale est, avant tout, une société ayant un idéal commun à tous ses membres. »⁵²

Il importe cependant de noter que cet « idéal national » dont parle Manoïlesco, cet ensemble cohérent d'objectifs généraux propres à la nation donnée, ne sourd pas spontanément de la société et de son histoire ; on l'appuie sur une valorisation transcendante particulière, qui est la base idéologique de la vision cosmologique projetée et qui nous donne la clef de la rationalisation ultérieure.

Pour les corporatistes, elle est, me semble-t-il, centrée sur les *valeurs d'ordre et de puissance*. Puissance de la compétence, de la capacité et de

51. Voir à ce sujet : J.R. SURATTEAU, *L'idée nationale, de la révolution à nos jours*, Paris, PUF, 1972.

52. MANOÏLESCO, *op. cit.*, pp. 73-75.

l'efficacité. Ces valeurs objectivées donnent une société autoritaire, particulièrement centrée sur la réussite, le succès, l'efficacité et le rendement ; c'est dire en même temps combien cette théorie est liée à une perception de crise sociale, à la nécessaire « régénérescence de la société », à l'urgente « reconstruction nationale », selon nos corporatistes québécois.

Une quatrième dimension nécessaire, et sans doute la plus originale de ce régime politique autoritaire, concerne la *suprématie organisationnelle de corporations de métiers*. Je m'écarte ici des thèses qui accolent la notion de corporatisme à toute dissociation des médiations antérieures dans une société, à tout monisme populiste, source et produit tout à la fois d'une certaine dépolitisation. Si ces populismes sont à la frange d'un corporatisme moderne, si ces alliances conjoncturelles d'intérêts sont à la périphérie d'un néo-corporatisme quelconque, ils n'en sont cependant pas le *noyau reproducteur* et ne peuvent être utiles pour les fins de cette définition opératoire.

Recourons encore une fois à Manoïlesco et à sa doctrine du « corporatisme intégral et pur ». « Le corporatisme est la doctrine de l'organisation fonctionnelle de la nation. Les corporations ne sont que les organes qui remplissent ces fonctions », nous dit-il d'abord, ce qui donnerait raison aux élargissements rejetés. Mais il insiste pour affirmer :

« L'idée de fonction et la légitimité du pouvoir public des corporations à côté de celui de l'État aboutit à une conséquence de caractère essentiel : les corporations constituent la seule base possible du pouvoir public et l'État ne pourrait être bâti lui-même que sur les corporations. »⁵³

Cette conception, qu'il appellera « corporatisme pur », il la contraste avec le « corporatisme subordonné, qui voudrait faire des corporations des organes auxiliaires et subordonnés à l'État politique », ce qui est le cas du fascisme mussolinien, ainsi qu'avec « le corporatisme mixte, qui voudrait concilier les deux premières conceptions ».

C'est sur une projection de cet ordre que repose ici la dimension cosmologique du corporatisme, que je tiens à dissocier pour des fins analytiques de « l'idéologie catégorielle » ou partielle.⁵⁴

53. MANOÏLESCO, *op. cit.*, pp. 80, 91-92 et 163.

54. Ce dont nous parlent Pahl et Winkler, sous l'appellation de corporatisme moderne, ne porte ni finalité générale unique et singulière avec ses variantes conservatrice et social-démocrate, ni projet exclusif totalisant de restructuration sociale en solidarité supra-classes d'intérêts, bien au contraire, ni contrainte autoritariste ; j'appellerais plus volontiers ce phénomène de participation de temps de crise, « concertation tripartite ». De même ne puis-je entrer sous le concept central de corporatisme cette forme d'autogestion professionnelle, déléguée et surveillée par l'État, que l'on appelle les corporations professionnelles libérales ; elles ne manifestent ni finalité générale unique autonome ou singulière, en participant avec un haut taux d'intégration à celle de l'État, ni projet exclusif totalisant de structuration sociale, en visant au contraire, par intérêt économique et éthique, à restreindre le nombre des corporations reconnues, et s'accommodent fort bien pour l'essentiel d'autres régimes politiques que l'autoritariste.

Une dernière dimension de notre définition opératoire pose enfin le nécessaire *modèle rationalisateur à finalité totalisante*. En recourant aux concepts de Touraine, il faudrait dire ici en quoi ce modèle rationalisateur, loin de s'appuyer sur la dialectique identité-opposition, repose au contraire tout entier sur l'exclusive de la « totalité ».⁵⁵

Il est cependant possible d'introduire des distinctions utiles à une opérationnalisation empirique en accolant au modèle un véritable choix de finalité rationalisante ; si l'on aime mieux, en reconnaissant empiriquement, pour divers corporatismes situés et datés, l'une ou l'autre des finalités exclusives suivantes : économique, politique, culturelle.⁵⁶ Ainsi peut-on dire du corporatisme qu'il sera à finalité totalisante *économique*, à la Manoïlesco, quand son nationalisme sera d'abord de type économique et sa rationalité justificatrice s'appuiera sur l'accroissement du bien-être national et l'aménagement optimum des richesses spécifiques de la société nationale. À finalité totalisante *politique* quand, à la Mussolini, son nationalisme sera d'abord de type étatique et sa rationalité justificatrice s'appuiera sur la prise en charge principale de tous les faisceaux politiques et l'organisation hiérarchisée de tous les supports d'autorité. À finalité totalisante *culturelle* quand, à la national-socialiste, la clef de sa rationalité justificatrice se trouvera en un modèle idéal, une conception donnée du sacré, de l'absolu, de l'imprescriptible, un système totalement cohérent de principes naturels intangibles et de droits inaliénables, tels ceux reliés à la nationalité, la langue, la religion, la race, le territoire ancestral, l'individualité ou au contraire la communauté, etc.

Ce tour d'horizon rapide étant complété, retenons surtout de la définition les particularités suivantes : *union de toutes les classes d'intérêts à partir des seuls objectifs généraux nationaux et de la suprématie organisationnelle de corporations professionnelles de métier, lesquelles transcendent le capital, le travail et parfois la nature lorsqu'elles procèdent par l'État*. Ce me semble bien être là le noyau dur du corporatisme, la dimension nécessaire, et suffisante lorsque associée aux autres caractéristiques principales de la définition, pour que puisse se reconnaître un corporatisme quelconque.

Ces autres caractéristiques principales, non exclusives au corporatisme, sont l'union autoritaire et obligatoire, le nationalisme, la négation des classes sociales et le type de finalité totalisante. *L'union autoritaire et obligatoire* des classes d'intérêts dans un même espace national donné est une constante du

55. TOURAINE, *op. cit.*, pp. 161ss.

56. Je m'inspire ici directement, pour les catégories et leur définition respective, de : Micheline DE SÈVE et Léon DION, *Cultures politiques au Québec*, document ronéotypé, Université Laval, 1972, pp. 262-264. J'y ai cependant soustrait la catégorie dite de rationalité sociale, que ces auteurs définissent à partir de « la satisfaction des aspirations [...] aux conditions de bien-être telles que définies subjectivement » par les acteurs sociaux. Elle me semble *a priori* insoutenable pour une théorie corporatiste intégrale.

corporatisme à valorisation transcendante de l'ordre et de la puissance, mais elle ne lui est pas suffisante; elle manifeste plutôt de l'autoritarisme. *Le nationalisme* sous-jacent qu'exprime l'État-nation autonome est lui aussi une constante du corporatisme, mais il n'est nullement lié par essence à ce nouveau régime de structuration politique de la société, qui s'est manifesté sous d'autres formes, indépendantes du principe des nationalités; de même, le nationalisme s'exprime-t-il aussi sous d'autres espaces politiques que celui du corporatisme. *La négation des classes sociales* au bénéfice des seules catégories « fonctionnelles » est toujours présente au corporatisme, mais elle ne lui appartient pas plus en propre que l'autoritarisme. Quant au modèle rationalisateur à *finalité totalisante*, il apparaît dans toute idéologie universalisante, y compris, mais non particulièrement, le corporatisme.

B) *Le corpus doctrinal de l'École sociale populaire*

Appliquant rigoureusement cette définition opératoire du corporatisme, il devient possible de cerner les modalités de celui que transportait l'École sociale populaire de Montréal, de lui donner ses configurations particulières s'il en est, de le catégoriser. Aussi bien allons-nous suivre à la trace le discours de l'École pour ce qui concerne chacune des grandes composantes de la définition retenue, nous attachant plus particulièrement à celles qui demeurent ambiguës de ce qui est ici proposé comme noyau dur d'une véritable théorie corporatiste.

Il est des ambiguïtés dans le discours de l'École, la principale renvoyant justement à la caractéristique « sociale » déjà mise en évidence; s'agit-il de simple réflexe défensif, ou d'une forme spécifique de corporatisme, produite en un lieu donné, à une époque donnée?

1. *Unitarisme*

Une des caractéristiques essentielles du corporatisme concerne son nécessaire unitarisme: unité de classe, unité d'action, unité de direction, unité de doctrine. L'École n'y échappe nullement.

Qu'il s'agisse de la nécessité de regrouper « tous les membres d'une même profession sous une autorité unique habilitée par l'État à agir en vue de l'intérêt collectif »,⁵⁷ des commissions mixtes et du conseil central inter-corporatif qui y seraient associés (236 et 347), l'ensemble nous est présenté comme regroupant un certain nombre de « corps vivants, différenciés, hiérarchisés, harmonieusement coordonnés en vue de la fin générale et commune » poursuivie (289-

57. Pour cette section du travail, j'inscris les références par renvoi direct aux numéros de parution des brochures, question de ne pas trop alourdir le texte dans son ensemble. Une liste des dates correspondant à ces numéros retenus est présentée en annexe; la présente citation est tirée du numéro 306, en 1940.

290). Seule perce encore cette hésitation qui reviendra comme un *leitmotiv*, concernant le rôle propre de l'État; ici on nous le présente comme devant demeurer « l'arbitre suprême » (330).

Les activités divergentes des « partenaires corporatifs » doivent se régler par « arbitrage obligatoire » (306), et non par le biais des grèves et des *lockouts* pour ce qui concerne le monde des relations de travail.

Le tout sous la gouverne suprême, pour les catholiques à qui on s'adresse, des « directives sociales de l'Église ». Tout est analysé selon cette perspective dominante : le programme alors alléchant de la C.C.F. (232-233), le premier manifeste dit de Restauration sociale, qui sera soumis « à l'approbation de hautes personnalités ecclésiastiques » après avoir été produit par des moralistes, l'analyse des encycliques dites sociales, mais aussi, ajoute-t-on citant le Pape, « l'ordre social et l'ordre économique [... soumis] à Notre Suprême autorité » (236). On insistera d'ailleurs pour « qu'un vrai catholique » ne puisse « fermer l'oreille à cet appel pressant du Chef de l'Église » (232-233); et on s'affirmera confiant : « Les chevaliers modernes accourent à l'appel du Pape, ils se rangent fiers et confiants sous le drapeau de la hiérarchie, afin de donner le Christ à la société et la société au Christ. » (334)

On justifiera en outre ce vaste branle-bas idéologique par la nécessaire lutte au « communisme ennemi » (232-233) et à la concentration économique poussée (les « trusts », dans le langage courant).

Aussi ne faut-il pas se surprendre que, parlant de corporatisme, on « reprenne » l'idée des anciennes corporations « fondées sous l'égide de l'Église » (236). C'est que « l'ordre doit régner partout; et c'est la glorieuse mission de l'Église de le garder [...] même dans la vie économique et sociale » (312).

Et qui dit Église dans ce contexte spatial et temporel, dit hiérarchisation; ainsi l'opinion même électorale d'un père de famille doit-elle « compter plus que celle d'un célibataire » (239-240); ainsi l'organisation professionnelle sera-t-elle encore vue, en 1950, selon les trois principes suivants : unité professionnelle, confessionnalité, hiérarchie; ce dernier se décomposant à son tour en : hiérarchie entre les organismes, hiérarchie entre les intérêts et hiérarchie entre les hommes (431).

Tout se tient, tout est cohérent : unité d'action, unité de direction, unité de doctrine. Mais aussi, unité de classes. Toute contradiction de classes répugne : prolétaires contre possédants (232-233), travail contre capital, forces révolutionnaires (360-361), luttes politiques de classes et même la « démocratie purement politique », laquelle conduit aux antagonismes de classes (347).

Le tout, au nom des « classes ouvrières oubliées par 1789 » (166); sous la promesse d'une « union [professionnelle] au pro-rata de la valeur et de la compétence » soit-on patrons, soit-on ouvriers (166); d'une « répartition plus normale de la richesse » (360-361); de prime, de cogestion d'entreprise,

d'actionnariat ouvrier, de conseils d'usine pour le salariat (232-233); d'un plan de travail pour tous en période de crise, de démolition des taudis et de construction de logements sains et confortables, d'orientation professionnelle et de réhabilitation des soldats en fin de guerre. Mais aussi de politique familiale, de « femme au foyer et d'homme à l'usine, de travail à l'homme de préférence » (360-361); de salaire familial, d'allocations familiales, d'instruction-éducation plus poussée, de loi du salaire minimum, de salariat comme plus important que le dividende (239-240 et 360-361); de collaboration pacifique des groupes entre eux (306); éventuellement de suffrage corporatif au sein des conseils mixtes (289-290); de collaboration de classes (312).

On pousse l'analyse jusqu'à refuser la concurrence du libéralisme (347), en même temps que la concentration économique (232-233) que l'on considère être de la « dictature économique », la concurrence des prébendes politiques (239-240) et même celle des partis politiques entre eux (243-244-245).

Puis on s'arrête : pas question de supprimer toute autre forme ultime de concurrence (360-361); pas question de gestion sociale (347); maintien de « la hiérarchie nécessaire entre employeurs et salariés » (431).

Et on explique en douce que la satisfaction des demandes ouvrières que l'on supporte vise surtout à faire en sorte que « la classe ouvrière [ne puisse] prendre l'initiative des revendications » (431).

Unité de doctrine : celle de l'Église catholique ; unité de direction : celle de la hiérarchie ; unité d'action : celle des corporations professionnelles ; unité de classes : on hésite ; collaboration de classes : sans doute ; hiérarchisation sociale : assurément ; antagonisme : que non ; concurrence conflictuelle : sûrement pas, même pour les partis politiques.

2. *Unité des classes d'intérêts*

L'union des classes d'intérêts est possible ; on l'appelle, on la prévoit, on l'annonce : « priorité du bien commun sur les intérêts de quelques particuliers » (232-233) ; garantie par l'organisation corporative à « pouvoir coercitif [permettant de] punir les violateurs de ses règles » (306) ; car la « liberté [de] l'après révolution française [fut] insensée et effrayante » (166). On l'organise : par « une institution obligatoire, autoritaire et de droit public » (289-290, 306, 347). On la rend impérative, y compris par les services qu'on lui prévoit : « placement de la main d'œuvre, instruction professionnelle, coopératives d'achat, de vente et de crédit, œuvres d'assistance, assurances dites sociales » (347) ; y compris encore par l'amplitude qu'on lui prête : corporation agricole pour le cultivateur (306), extension juridique des conventions collectives pour le salarié (289-290), organisation « complète et légale de toutes les professions » (232-233), décisions impératives des « conseils de corporation » (243-244-245).

Car il faut être efficace devant la Crise. Crise due pour une large part aux abus du capitalisme : accélération anarchique de la production, spéculations en bourse, mauvaise répartition des richesses, manque d'équilibre⁵⁸ entre les deux classes de la société (233 et 236). Efficacité en vue du « salut de la société menacée des pires catastrophes » (232-233).

Aussi en conclut-on à la « nécessité d'un plan et d'un principe directeur de l'activité économique pour la soustraire à une anarchie génératrice de crise et de déséquilibre » (289-290). Le principe directeur, c'est le corporatisme catholique ; le plan d'action, ce fut d'abord le second manifeste qui contribuera à la naissance de l'Action libérale nationale en 1934-1936, puis le troisième qui fera de même pour le Bloc populaire québécois en 1943-1944.⁵⁹

L'essentiel politique de ces manifestes demeure tout de même pour l'École : la promotion de l'organisation coopérative (239-240), un service gouvernemental de l'économie rurale (360-361), la rentabilisation des pêcheries, un Conseil national économique de techniciens (243-244-245), un Conseil inter-corporatif à consultation obligatoire (312) et par surcroît, « l'électrification rurale » (360-361). Ce qui est, somme toute, fort peu.

3. *Espace national*

Union donc, efficiente et hiérarchisée ; efficiente parce que hiérarchisée. Au nom, il va sans dire, du bien général de la nation. Nation à propos de laquelle on hésite cependant : Canada français, Québec, Canada français par le Québec, on n'en est pas certain. On parle plus fréquemment du Québec que de tout autre entité politique ; on revendique les droits des provinces sur le plan constitutionnel ; on analyse les pouvoirs spécifiques du Québec pour ce qui concerne l'implantation de son programme corporatif et on en conclut positivement. Mais sitôt que l'on cherche à se définir nationalement, c'est à l'égalité des deux « races fondatrices » que l'on recourt (232-233), au Canada français que l'on fait appel ; et ce dernier n'est que bien peu souvent équivalent à Québec.

Ainsi en est-il de cette ambiguïté⁶⁰ dans le manifeste intitulé « Pour une éducation nationale » :

58. Il s'agit bien ici d'équilibre et non d'égalité.

59. Le deuxième manifeste, signé d'Esdras Minville, du Dr Philippe Hamel, d'Albert Rioux, de V.-E. Beaupré, du Dr J.-B. Prince, d'Anatole Vanier, d'Arthur Laurendeau, d'Alfred Charpentier, de Wilfrid Guérin et de René Chaloult, parut en janvier 1934 ; de larges extraits seront reproduits un an plus tard dans le *Petit catéchisme des électeurs* du tandem Union nationale, cependant dépouillés des références corporatives. Le troisième manifeste, adopté celui-là par les Semaines sociales du Canada, paraîtra en janvier 1944, en pleine période de pointe du Bloc populaire, lequel y adjoindra la lutte anti-conscriptionniste.

60. Qui ne se résoudra finalement qu'en 1966-1968, par le R.I.N./P.Q.

« À l'heure où nous en sommes, en cette terrible année 1940, les enfants du *Canada français* doivent recevoir à l'école, au couvent, au collège, à l'université, l'enseignement et l'éducation qui, avec la connaissance et la fierté de leur origine ethnique et de leur culture, leur inculquent la volonté ardente de continuer leur ligne *historique*.

« Depuis trois cents ans, de par la volonté de la Providence, les *Canadiens Français* constituent une entité nationale particulière; à maintes reprises, depuis la conquête anglaise, le *droit positif* [ce ne peut être que le Québec, constitutionnellement] a consacré cette volonté providentielle. En conséquence, nous voulons que nos enfants restent ce qu'ils sont par le sang, par l'histoire, par la culture originelle, par le *droit*.

« Dès lors qu'on se tient dans les limites de la *justice constitutionnelle*, il est permis d'être fier, de traiter d'égal à égal, de vouloir faire prédominer nos intérêts *provinciaux* et nos influences *raciques*, en tout cas de les faire reconnaître et respecter.

« L'éducation nationale que nous réclamons pour les enfants *canadiens-français* sera donc celle qui leur révélera, avec force et prestige, leur réalité ethnique, leur réalité historique, leur réalité culturelle, leur réalité *juridique et politique*. »⁶¹

C'est déjà plus précis que l'utopie a-spatiale de *L'Action française*,⁶² mais ce n'est pas encore, et de loin, le souverainisme de l'État-nation; sauf peut-être pour ce qui concerne l'immigration que l'on tient déjà à contrôler au Québec (360-361). En tout cas, ce n'est pas le Canada indifférencié non plus, sauf pour quelques vagues références formelles (239-240 et 312). Canada centralisateur que l'on craint vraiment, même par références idéologiques :

« Au Canada, l'État capitaliste et socialiste serait par la force des choses l'État fédéral. On sait du reste ce qu'à notre point de vue cela signifie : la sujétion à une majorité de foi, de culture, d'esprit différents des nôtres. » (360-361)

Le second élément ambigu de cette vision nationaliste de la nécessité d'une « restauration sociale » tient en la dimension cosmologique de cette doctrine. L'Église est universelle et ses enseignements lient tous les catholiques, de quelque pays qu'ils soient; aussi, le projet de restructuration sociale serait-il idéalement universel, à la mesure de la mondialité de la crise ressentie. On en arrive donc à refuser explicitement l'autarchie économique en 1933 (236) et à insister sur la nécessité d'une entente internationale en ce domaine (232-233 et 289-290). Tout se passe finalement comme si les aires politiques retenues devaient faire fi, ou presque, de l'État canadien : Canada français/Québec à l'interne, Univers/Europe à l'externe.

4. Intérêts généraux de la nation

Le « bien commun » de la nation est proclamé et recherché; c'est pour lui que l'on dit travailler. Bien commun exclusif et totalisant, centré sur les seuls intérêts généraux, sur les seules valorisations d'ordre et de prospérité.

« La corporation a [en plus de sa fonction économique] une importante fonction sociale : celle de faire régner la charité et la justice sociale, d'introduire la paix, qui est la

61. Brochure 323, déjà citée. Je souligne.

62. Voir la thèse de Suzan MANN-ROBERTSON, déjà citée.

tranquillité de l'ordre à l'intérieur des professions ; elle tempère les concurrences, apaise la lutte des classes et étend son action ordonnatrice aux relations de profession à profession. » (289-290)

« Un train de vie exagéré ou le manque d'ordre ruinent les foyers. » (236)

« La loi du gain n'est pas la loi essentielle de la vie économique. La liberté est nécessaire, mais il ne faut pas la confondre avec la licence. Les lois économiques existent, mais elles n'ont pas la priorité sur la justice. » (232-233)

La propriété aux salariés pour « l'ordre et la prospérité commune de la société ». (360-361)

« L'intérêt collectif, fondement de la vraie démocratie. » (306)

« La nationalisation ou municipalisation limitée à certaines entreprises d'utilité publique d'une importance sociale très considérable peut être légitime et opportune, si vraiment le bien commun l'exige. » (232-233)

On notera cette forme particulière de nationalisation que l'on introduit à l'occasion : celle issue des municipalités, des cités locales. Cités locales, on s'en rappellera, qui, avec la famille et la profession, constituent « les groupements naturels de la société » (289-290), les groupes « organiques ». On y renverra donc chaque fois que jugé possible : électrification rurale, services téléphoniques, organismes de loisirs, colonisation et ainsi de suite.

Mais là où l'imagination se déploie le plus, c'est en ce qui concerne la famille : salaire familial absolu, c'est-à-dire « proportionné aux besoins d'une famille moyenne » (232-233), agriculture familiale (239-240), impôts, charges, allocations, pensions, familiales (360-361), loisirs ruraux pour garder les jeunes à la campagne, retour de la mère au foyer dans l'après-guerre (236 et 360-361), développement des ressources pour faire croître la population et satisfaire les familles nombreuses (360-361) ; mais aussi, propose-t-on, suffrage familial (347), c'est-à-dire voix additionnelles au père dans « les assemblées de la commune, de la région, de la nation » (360-361). Car, précise-t-on, la famille est « la pierre angulaire de la société ».

On serait en plein autoritarisme politique, en corporatisme fascisant, si l'École n'introduisait ici comme ailleurs un minimum de liberté individuelle, à la façon du minimum de concurrence économique dont il était question ci-dessus. Elle rejettera le programme de la C.C.F. pour ces raisons, mais refusera également le corporatisme « étatiste » de l'Italie, chez qui nous dit-on

« la politique a tout envahi. La liberté saine, nécessaire au progrès de l'homme et de ses œuvres, a cédé le pas à l'enrégimentation. Le gouvernement a banni l'initiative individuelle. Il oriente l'opinion publique, comme il dirige la production, la circulation et la consommation des biens. » (347)

chez qui il y a « confusion du politique, de l'économique et du social » (306). Le tout, toujours, au nom de ce « sentiment chrétien de la fraternité humaine dans l'amour paternel de Dieu » et de l'Église, que l'on oppose à la « fraternité matérialiste » du communisme (232-233).

Bien commun de la nation donc, mais qui ne doit pas s'exprimer par choix exclusifs de l'appareil d'État, les assises de la société étant la famille, la cité

locale et la profession organisée; la doctrine liante étant celle de l'Église, seule capable du désintéressement garant d'ordre, de justice et de prospérité, seule « puissance sociale supérieure ».

5. *L'organisation corporative*

Quant à l'organisation proprement corporative, elle aussi demeure ambiguë. On la présente d'une part comme exigeant plus de hiérarchisation et de coordination que les simples comités paritaires d'apprentissage (431); comme devant unifier les membres, les professions, la collaboration économique internationale (289-290); comme étant un des éléments de la « puissance publique » aux côtés des individus, des régions et du pouvoir central (232-233); comme appelant un conseil économique national à consultation obligatoire et à suggestions directement accessibles au Parlement (243-244-245); comme ayant un rôle social similaire à celui des « institutions du droit constitutionnel dans le domaine politique » (347 et 239-240); comme exigeant un train de « lois organiques du travail »: extension juridique de la convention collective, restriction des métiers par l'apprentissage obligatoire, code du travail qui soit en fait un « code des métiers », Conseil supérieur du travail et assurances corporatives (239-240 et 347). Mais on n'arrive pas d'autre part à complètement éliminer le contrôle de l'État (232-233) et on refuse, à l'occasion, tant la forme de corporatisme « d'association » à visées économistes (347) que la forme étatique de fascisme.

Puis on se justifie en présentant l'organisation corporatiste de forme sociale comme « déchargeant l'État d'un bon nombre de tâches secondaires dont on l'accable » (239-240); comme étant « dans l'État » (256 et 289-290) et non pas système de gouverne autonome; comme étant « professionnelle, économique-sociale », voire même à l'occasion « d'association »; comme étant essentiellement appuyée sur des « solidarités naturelles » et un « droit corporatif » à inventer; comme se rapprochant des corporations professionnelles dites libérales (306); comme demeurant soumise à la « souveraineté du Parlement ».

Mais on propose aussi la comparaison suivante :

« De même que la monarchie absolue, de droit divin, de l'ancienne France a pu se maintenir et parvenir à la gloire que personnifie Louis XIV, grâce à la paix intérieure que lui ont procurée les corporations de métiers, de même que les dictatures modernes cherchent à s'appuyer sur des cadres corporatifs pour durer, ainsi les démocraties, si elles désirent survivre, doivent tolérer, encourager, susciter, dans les limites de leur territoire, l'organisation corporative. » (347, en 1942.)

De plus, si l'on pose les groupements corporatifs comme « prolongeant et complétant l'organisation syndicale » (232-233, 289-290 et 347), comme s'associant éventuellement à la coopération (360-361), et donc comme peu tournés vers une suprématie complète, on ose néanmoins, dans l'ordre économique, les

comparer à « la démocratie politique égalitaire » et en tirer la conséquence juste de la mise en place éventuelle d'un « régime d'économie dirigée » (312). Ce qui donne tout compte fait beaucoup plus qu'une simple organisation fonctionnelle de l'État.

Je propose donc d'en tirer la conclusion préliminaire suivante : quoique incomplet comme projet de structuration sociale, *le régime corporatiste prôné par l'E.S.P. lève aux côtés de l'État une structure parallèle potentiellement aussi influente que la gouverne instituée, celle de l'économique hiérarchiquement organisé, unitairement constitué, nationalement dominant*, en refus de la « domination du capitalisme anarchique » (360-361), aussi bien que de la dictature socialiste, sous une direction catholique.

6. La gouverne catholique

Et qui dit direction catholique, dit bien sûr hiérarchie ecclésiale. Un texte entier de brochure est à cet égard on ne peut plus net ; il s'agit du numéro 236, publié en septembre 1933, sous le titre apologétique de « Directives sociales catholiques ». Une analyse de son contenu en vingt-six séries de citations commentées par le président de la Commission générale des Semaines sociales du Canada et principal artisan de la propagande de l'École pendant quatre décennies, le père Archambault, donne le cheminement doctrinal suivant :

1. En tout premier lieu, l'Église a le droit d'intervenir ; elle intervient donc, donne des directives à ses fidèles, les organise en groupes d'intervention (l'action catholique) et les endoctrine à cette fin, les discipline.
2. Or, il y a crise socio-politico-économique ; elle n'est pas due à des contradictions fondamentales de classes, mais à des conflits d'intérêts, qu'il faut résoudre et résorber.
3. Se présentent de faux remèdes qu'il est nécessaire de rejeter : le communisme en ses principes et ses attaques contre l'Église ; le socialisme en ses principes et son attrait ; la C.C.F. au Canada en sa sournoiserie ; la nationalisation étatique, sauf s'il s'agit de réduire une puissance dictatoriale au nom du bien commun ; le libéralisme économique en ses principes ; le capitalisme en ses abus.
4. Il importe de préserver ou d'introduire de nouveaux principes totalisants : le droit de propriété assorti de son caractère social et la nécessaire association capital/travail.
5. Certains objectifs concrets sont de plus à poursuivre au Québec : le salaire familial, l'accession à la propriété, à ses profits et à sa gestion pour le salariat, l'épargne personnelle pour toute la société ; le retour de la mère au foyer, la sanctification du dimanche et la vie rurale, pour les catholiques.
6. Structurellement, trois facteurs doivent intervenir pour la restauration de l'ordre social : a) l'État comme contrôleur général, comme aide à l'ordonnement hiérarchique des groupements professionnels, qui ne doit ni les détruire, ni les absorber et qui doit légiférer socialement, en particulier pour l'ouvrier et sa famille, de même que contre les abus capitalistes ; b) les associations professionnelles, telles qu'on vient de les présenter ; c) la justice comme source d'équité et la charité chrétienne comme aire de consensus, ces deux vertus sociales jouant ici le rôle d'infrastructure idéologique.
7. Un tel programme de restauration, lorsque fructueux, appellerait à sa suite la collaboration économique internationale, selon un schéma identique.

Il importe de noter le rôle fortement réduit de l'État en ce programme, celui de l'Église en transparence et la nouvelle forme de structuration économique que l'on propose.

7. *La finalité totalisante*

Le tout s'inscrit également dans une finalité totalisante à rationalité dominante très nette dans le discours de l'École. Rationalité qui n'est nullement politique: refus de tout totalitarisme politique, refus d'un parlement corporatif (306), constat de déchéance actuelle du pouvoir (232-233). L'État a un rôle à jouer, mais il ne doit surtout pas retirer aux « trois sociétés naturelles » que sont la famille, la cité et la profession (289-290) les prérogatives de fait et de droit naturel qu'elles ont acquises.

L'objet principal de la restructuration est d'ordre économique, c'est-à-dire: refus de l'infériorisation économique (360-361), développement de nos richesses naturelles, meilleure répartition générale des richesses, apaisement des conflits de classes. Mais la rationalité, elle, ne l'est pas, car dominant en ce domaine le rejet du « matérialisme » (accroissement du bien-être national) et le refus du nationalisme économique protectionniste (232-233).

Cette rationalité dominante est essentiellement culturelle: modèle idéal, conception particulière du sacré, de l'absolu, de l'imprescriptible, système cohérent de principes naturels intangibles et de droits inaliénables.

Rejet par la corporation des incapables et de « ceux dont la conduite n'offre aucune garantie ». (166)

Rejet des « valeurs libérales » liées à l'intérêt personnel, à l'harmonie qui en découle naturellement et à la prééminence de la liberté. (232-233 et 312)

Respect absolu par « quelque forme gouvernementale que ce soit » des exigences de « la loi naturelle et de la loi divine ». (289-290)

Le « bien externe de la société civile » (bien commun) doit être coordonné au « bien interne des citoyens » (individualités) et « subordonné à leur bien éternel ». (336)

Domine donc finalement la transcendance du « bien spirituel éternel », que l'Église seule est en mesure de définir. Ainsi adapte-t-on, par exemple, sa vision du syndicalisme, pour correspondre à cette rationalité dominante:

« Si nous revendiquons énergiquement la liberté syndicale et si nous encourageons de toutes nos forces le syndicalisme chrétien dans les pays comme la France, la Belgique et la Hollande où le risque serait grand pour les ouvriers catholiques d'être réunis avec des socialistes et des communistes dans des Syndicats uniques, dangereux pour leur foi, nous ne voyons au contraire aucun inconvénient à ce que le Syndicat, toujours cantonné dans son rôle purement professionnel, soit unique dans les pays où les divisions ouvrières que nous connaissons chez nous⁶³ n'ont pas encore pris naissance. » (247-248-249, en 1934.)

63. L'auteur est un jésuite français.

La doctrine de l'École est donc autoritariste, nationalitariste⁶⁴ et unitariste. Elle nie les classes sociales et vise l'union de toutes les classes d'intérêts sous les seuls objectifs généraux nationaux d'ordre, de justice, et de prospérité dans une moindre mesure. Elle structure la société en corporatisme économique parallèle à la gouverne politique instituée, corporatisme qui transcende le travail, les abus du capital, mais jamais la nature lorsque celle-ci exprime la famille et la cité locale. L'École n'élève jamais non plus ce corporatisme à la dimension totalement politique, qu'elle ravale plutôt, au bénéfice de la gouverne catholique.

Il s'agit donc de véritable corporatisme, au sens donné à ce concept dans la définition opératoire précédente. Mais le corporatisme de l'École demeure idéologique, en ce sens qu'il ne parvient à se constituer en théorie qu'en se fusionnant à cette autre théorie mystifiante, universelle, transcendante, absolutiste, unifiante, que constitue le catholicisme. En ce sens, le « corporatisme social » de l'E.S.P. ne porte de vision cosmologique que dans la mesure où il s'articule à celle de l'Église catholique. Que dans la mesure où il se fait ecclésial.

*
* *
*

Je terminais l'analyse précédente en suggérant une bonne mesure de cléralisme dans la perspective corporatiste de l'École. Il est évidemment possible de relier ce cléralisme à l'une ou l'autre des tendances douces intégrales dont fait état l'introduction de cet article en les empruntant soit à Émile Poulat, soit à François Isambert et à dire du catholicisme militant de l'École qu'il est soit catholicisme social de tendance « démocrate chrétienne », soit un avatar du « catholicisme intransigeant » des Benigni, pour qui l'essentiel serait de refuser la dichotomie libérale bourgeoise : fait religieux privé/fait politico-économique public.

Mais cette explication porte la fâcheuse faiblesse de se situer tout entière dans le seul domaine utopique d'une cosmovision a-historique, pour peu qu'on ne lui accole pas d'intérêt politique particulier. Elle rejoint alors ce champ flou qu'André-J. Bélanger proposait à l'École aussi bien qu'au chanoine Groulx, celui d'un « nationalisme mystique » à dynamique « apolitique », pour n'avoir pas su s'articuler à « des relations sociales » impliquant un « processus de résolution de conflits » qui soit assumé sous « l'autorité d'une gouverne » instituée.⁶⁵

On pourrait, à l'inverse, et en suivant Denis Monière, tout centrer sur la conjoncture de crise des années trente et systématiquement loger l'Ordre des

64. J'emprunte ce concept de *nationalitarisme* à : Maxime RODINSON, *Marxisme et monde musulman*, Paris, Seuil, 1972, pp. 142ss ; nationalitarisme est le correspondant de nationalité, comme nationalisme est celui de nation.

65. BÉLANGER, *op. cit.*, pp. 5ss.

Jésuites sous la bannière de la « petite bourgeoisie québécoise » agissant pour et au nom de la bourgeoisie canadienne en une vaste mystification plus ou moins consciente dont « les penseurs nationalistes » du Québec auraient joué les premiers rôles, le temps pour « le système capitaliste » de reprendre son souffle et de survivre à la profonde crise qui le menaçait. On pourrait encore, empruntant alors à Robert Comeau, ajouter un peu « d'intérêts spécifiques de classe » à ce conjoncturisme par trop voyant et dire de l'École ce qu'il écrivait de *La Nation* pour la même époque et dans les mêmes circonstances :

« L'aspect anticapitaliste de façade que l'on trouve chez les idéologues petits-bourgeois de *la Nation* [de l'École sociale populaire dans ce cas-ci] est l'interprète fidèle des aspirations les plus rétrogrades de la petite-bourgeoisie "traditionnelle" canadienne-française qui voudrait voir l'État québécois réglementer l'activité économique pour diminuer la capacité concurrentielle de ses adversaires. Rêvant d'un capitalisme amendé, débarrassé des abus de la concentration, *La Nation* [l'École ici] n'a présenté aux ouvriers qu'un anticapitalisme inoffensif et utopique qui a contribué à les détourner davantage du véritable socialisme. »⁶⁶

Ni l'une ni l'autre de ces perspectives analytiques ne m'apparaît pourtant suffisante; l'École sociale populaire a certainement été influencée par la crise culminant en 1933, mais elle n'a pas d'abord et avant tout tenu un discours nationaliste mystique ou mystificateur, pas plus qu'elle n'inscrivait sa problématique hors du champ spécifique des relations sociales de type politique et pas davantage qu'elle ne refusait pour l'essentiel la pure dichotomie libérale privé/public.

Marquée par la crise, elle ne s'y est cependant pas arrêtée et son projet corporatiste continue vigoureusement en pleine période expansionniste de l'après-guerre et de la guerre de Corée.⁶⁷ De plus, si certains de ses collaborateurs laïques étaient de la « nouvelle petite-bourgeoisie »,⁶⁸ ce n'était certainement pas le cas des responsables de l'École, qu'il faut plutôt classer dans la « petite bourgeoisie traditionnelle » ou, ce qui est bien préférable, chez les « intellectuels traditionnels » d'un mode de production révolu.⁶⁹ Si « intérêts spécifiques de classe » il y avait, ce ne me semble nullement avoir été en priorité ceux d'une « bourgeoisie traditionnelle » canadienne-française à peu près inexistante, ou en tout cas certainement pas dominante en l'état de partage du contrôle des moyens de production de l'époque, pour ce qui concerne le Québec.⁷⁰

Je voudrais plutôt suggérer que toute l'ambiguïté de la relation politique entre le corporatisme dit social de l'École et l'ensemble des appareils politiques

66. COMEAU, *op. cit.*, p. 210.

67. Voir à ce sujet : D.A. WHITE, déjà cité.

68. J'emprunte cette expression de même que celle de « petite bourgeoisie traditionnelle » à : N. POULANTZAS, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Maspéro, 1968.

69. Concept gramscien déjà présenté en note 14.

70. Voir à ce sujet : Kari LEVITT, *La capitulation tranquille*, Montréal, Ré-Édition Québec, 1972.

de l'État québécois tient en la difficulté rencontrée à clarifier/camoufler les véritables enjeux en cause. Si son corporatisme d'association s'exprime économiquement par un régime d'économie dirigée organiquement structuré autour d'organisations corporatives intégrées et fédérées, rien ne permet par ailleurs de conclure qu'il s'agisse là d'un véritable projet de consolidation économique canadienne-française. La rationalité culturelle dominante impose au contraire de le situer surtout dans l'aire proprement idéologique.

Cette idéologie utopiste ne prend son sens plein que lorsqu'on la replace dans la vision cosmologique à praxis ecclésiale. C'est en cela même que réapparaît le caractère spécifiquement politique du projet de restauration sociale.

L'École s'est alors empêchée de conclure en un corporatisme d'État, non seulement par mesure de défense contre les attaques qu'elle devait parer au sujet des régimes européens « forts, garants d'ordre », qui ne lui répugnaient pas tant que cela tout compte fait, mais encore et principalement, à la façon de la pirouette qu'elle pratiquait volontiers à propos de syndicalisme catholique libre dans les pays où l'action syndicale était ou bien neutre, ou bien socialiste, et de syndicalisme unifié dans les pays où l'orientation catholique dominait potentiellement, c'est-à-dire par intérêt de domination hégémonique.

J'appelle à l'appui de cette hypothèse l'étude sur « la philosophie thomiste et la politique cléricale » déjà citée et dont toute la démarche cherche à démontrer la thèse suivante :

« Le conflit des pouvoirs [au XIX^e siècle] a engagé, à l'origine, deux suprématies universelles. À l'absolutisme universel de l'Empire, l'Église a graduellement substitué le sien. Dans le "modèle" thomiste, un seul de ces pouvoirs demeure universel en droit : celui de l'Église. Et le pouvoir civil n'en est plus une partie détachée, mais s'appuie sur un ordre tout à fait distinct et radicalement inférieur et incomplet : celui de la nature.

« Ce n'est plus par son origine qu'il est subordonné au pouvoir pontifical : cette filiation, lorsqu'elle n'était pas contestée, engendrait de fâcheuses prétentions de sa part. Par le biais bien aristotélien de la finalité, saint Thomas achève la cosmologie aristotélienne en transcendance divine ; il achève de même son naturalisme politique en transcendance pontificale. Il achève aussi son naturalisme intellectuel et moral en transcendance ecclésiale. »⁷¹

Nul ne contestera l'orthodoxie thomiste de l'École en sa doctrine, même à propos de corporatisme. La seule nuance qu'il faille ici introduire, et qui la rangera du côté de la démocratie chrétienne plutôt que de celui du fascisme intégriste, tient en sa filiation « moderne ». Mais son catholicisme militant n'en demeure pas moins « catholicisme intégral » pour autant, c'est-à-dire « totalitarisme doctrinal » à haute conception d'un « pouvoir spirituel absolu ». ⁷²

Pouvoir spirituel qui est capable à l'occasion de s'incarner en un régime sociétal spécifique, tel en Espagne, au Portugal, en Autriche et autres forma-

71. THIBAUT, *op. cit.*, p. 208.

72. ISAMBERT, *op. cit.*, p. 608.

tions sociales théistes du temps. Or, c'est bien dans cette veine, puis-je suggérer, que le projet social spécifique de l'École sociale populaire tenta effectivement de s'imposer au Canada français à l'occasion de la crise politico-économique des années trente.

Avec toutefois cette particularité qui la spécifie nettement : elle a proposé non pas une structure totalitaire étatique, mais une structure parallèle, non médiatisée, de contrôle direct de l'économique et du social, sous une gouverne spécifiquement ecclésiale. Elle a joué avec l'idée de fusionner le politique et l'économique en une seule structure corporatiste, mais elle a finalement opté pour une gouverne indirecte, qu'elle aurait alors ajoutée à son contrôle du réseau des services (services de santé, services sociaux et de bien-être), à son influence sur les médias de communication (*Le Devoir*, *L'Action catholique*, *Le Droit*, de même que nombre de revues et d'hebdomadaires régionaux), ainsi qu'à sa gestion quasi intégrale de tout le secteur de l'éducation : primaire public par le Comité catholique de l'instruction publique, secondaire privé de filles et de garçons avec ses collèges classiques, collégial privé de filles et de garçons avec ses collèges classiques encore, ses écoles normales et ses instituts familiaux, universitaire en totalité, presse éducative après le XIX^e siècle,⁷³ orientation philosophique de l'éducation et de la formation des maîtres,⁷⁴ gestion doctrinale de l'ensemble des écoles publiques avec ses « visiteurs ecclésiastiques ».

Or nous sommes avec tous ces domaines, à quoi il faut ajouter, il va sans dire, le proprement ecclésiastique, l'action catholique militante et la direction spirituelle des familles, en plein champ de reproduction idéologique élargie. Si l'on y ajoute encore ces autres *appareils idéologiques d'État*⁷⁵ que sont, dans un contexte de structuration corporatiste, les associations professionnelles de petits industriels avec l'A.P.I. / C.D.E, le syndicalisme catholique de la C.I.C. / C.E.Q. et de la C.T.C.C. / C.S.N., de même que certains partis politiques potentiels avec l'Action libérale nationale et le Bloc populaire, c'est toute l'infrastructure sociale large qu'il est finalement question de contrôler directement.

Que reste-t-il alors comme fraction de classe potentiellement concurrente, sinon les « gens de robe »? Mais on embrigade les professions libérales également sous la houlette du corporatisme et on ajoute cette dimension structurelle au contrôle que l'on possède déjà sur elles quant à leur formation

73. André LABARRÈRE-PAULÉ, *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1963.

74. Voir à ce sujet : Vincent ROSS, « La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois », *Recherches sociographiques*, X, 2-3, 1969 ; Nicole GAGNON, « L'idéologie humaniste dans la revue *L'Enseignement secondaire* », et Louise DUVAL, « Quelques thèmes idéologiques dans la revue *L'Enseignement primaire* », tous les deux dans *Recherches sociographiques*, IV, 2, 1963.

75. J'emprunte ce concept à : Louis ALTHUSSER, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La Pensée*, juin 1970, p. 321.

universitaire. Reste un pouvoir que l'on ne possède pas, celui de « l'autogestion professionnelle déléguée », issu de l'État et rappelable par lui en tout temps au besoin ; qu'à cela ne tienne, on le fait lui aussi passer sous la coupe de l'organisation corporatiste interprofessionnelle.

La campagne corporatiste de l'École se lit donc ultimement comme une sourde lutte de contrôle de l'hégémonie régnante : on oppose la société à l'État, la gouverne sociale à la gouverne étatique, la superstructure idéologique/politique à l'infrastructure économique, qui a de surcroît le malheur au Québec de n'être pas indigène...

G.-Raymond LALIBERTÉ

*Département de science politique/
Faculté des sciences de l'éducation,
Université Laval.*

ANNEXE

Liste des brochures traitant directement de corporatisme, qui ont été retenues pour notre étude.

| NUMÉRO | DATE | TITRE | AUTEUR(S) |
|-------------|------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 166 | 1927 | Les anciennes corporations | R.P. Stanislas, p.s.v. |
| 232-233 | 1933 | Pour la restauration sociale au Canada | L'École |
| 236 | 1933 | Directives sociales catholiques | R.P. Archambault, s.j. |
| 239-240 | 1934 | Le programme de restauration sociale | L'École |
| 243-244-245 | 1934 | Le mouillage du capital | Adrien Gratton |
| 247-248-249 | 1934 | Essais d'organisation corporative | R.P. Albert Muller, s.j. |
| 256 | 1935 | l'Organisation corporative | Eugène Duthoit |
| 258-259 | 1935 | La ligue de la classocratie | |
| 266 | 1936 | La Crise libératrice | R.P. Albert Muller, s.j. |
| 268 | 1936 | L'ordre corporatif et les syndicats | R.P. Muller et Eugène Duthoit |
| 272 | 1936 | Comment établir l'organisation corporative au Canada | Esdras Minville |
| 286 | 1936 | La malfaisance du capitalisme actuel | Abbé Georges Côté |
| 289-290 | 1937 | Catéchisme de l'organisation corporatiste | R.P. Richard Arès, s.j. |
| 297 | 1938 | Pour un ordre nouveau | M ^{gr} Desranleau et Cardinal Villeneuve |

| | | | |
|---------|------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 306 | 1939 | La corporation professionnelle | Maximilien Caron |
| 312 | 1940 | Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative | Causeries à la radio |
| 325 | 1941 | La reconstruction de la France | L'École |
| 328 | 1941 | La restauration sociale | Évêque de Québec |
| 330 | 1941 | Causeries sur les encycliques | L'École |
| 333 | 1941 | La restauration de la famille française | L'École |
| 334 | 1941 | La société contemporaine | Abbé Alphonse Roux |
| 338 | 1942 | La charte du travail (de Pétain) | L'École |
| 347 | 1942 | L'organisation corporative au service de la démocratie | Maximilien Caron |
| 355 | 1943 | L'organisation corporative portugaise | Oliveira Salazar |
| 360-361 | 1944 | Pour un ordre meilleur | Semaines sociales du Canada |
| 391 | 1946 | La pensée sociale du Canada français telle que reflétée par les Semaines sociales | Une religieuse |
| 395 | 1946 | Nationalisation et organisation corporative | L'École |
| 396 | 1947 | L'État portugais | Oliveira Salazar |
| 407 | 1947 | Dirigisme et corporatisme | Jean Daujat |
| 408-409 | 1948 | La pensée sociale du cardinal Villeneuve | R.P. Archambault, s.j. |
| 416 | 1948 | Les conseils d'entreprise en Belgique | L'École |
| 421 | 1949 | Le code du travail en Espagne | L'École |
| 424 | 1949 | Les encycliques sociales | L'École |
| 431 | 1950 | L'organisation professionnelle | Marcel Clément |
| 433-434 | 1950 | Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église | Évêques du Québec |
| 435 | 1950 | Mon témoignage et mes positions | Oliveira Salazar |
| 437 | 1950 | Essais de réforme de l'entreprise aux U.S.A. | R.P. Arès, s.j. |
| 452 | 1952 | Manifeste communautaire pour instaurer l'ordre social chrétien | Marcel Clément |
| 461-462 | 1953 | Cours élémentaire d'économie sociale | Marcel Clément |
| 463 | 1953 | Capitalisme, syndicalisme et organisation professionnelle | R.P. Arès, s.j. |
| 478 | 1955 | L'organisation corporative est-elle réalisable au Québec? | R.P. Émile Bouvier, s.j. |